



Saint SULPICE et CAMEYRAC



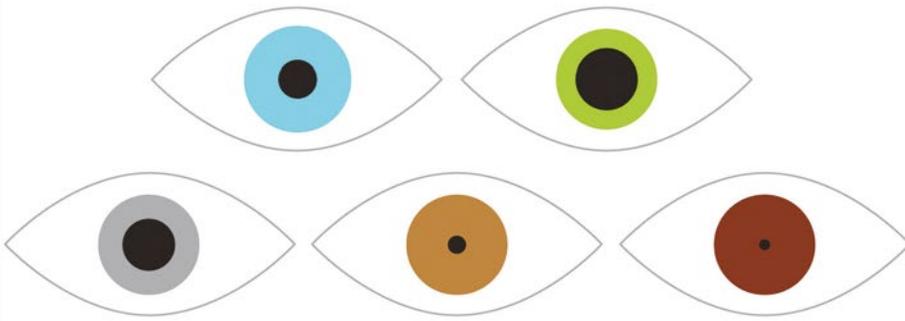
Bulletin Municipal • Octobre 2017

n° 120



Honneur à nos associations





Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.



Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

FCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

IP-FIX INFORMATIQUE



24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

VENTE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

DEPANNAGE
MAINTENANCE
INSTALLATION

CHATEAU Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée

MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Nos écoles	p.16
	Conseils municipaux	p.21
	Joyeuse Sports	p.32

	Nos associations	p.34
	Environnement	p.39
	Infos générales	p.41
	Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale	p.42



édito

Chères Concitoyennes, chers concitoyens

Cette rentrée 2017 est celle des changements et du renouveau.

Changements dans nos écoles avec la semaine de 4 jours, choisie en concertation avec les enseignants et les parents, mais toujours avec des activités proposées à nos enfants, y compris le mercredi.

Je souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfactions à Madame Kimel, nouvelle directrice de l'école maternelle, qui succède à Madame Guegand partie à la retraite.

Du nouveau pour nos jeunes et adolescents qui ont maintenant un lieu bien identifié, le Smile, près de l'école élémentaire, pour se retrouver et participer à des rencontres, des sorties, des animations, encadrés par deux animateurs professionnels.

Renouveau pour la Mairie qui répond maintenant aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les services administratifs, agrandis, occupent tout le rez-de-chaussée ; les salles de réunion, du conseil et des mariages sont à l'étage et desservies par un ascenseur.

Tous ces travaux ont eu lieu avec le suivi et la présence quotidienne de Bernard Poncelet qui a souhaité maintenant se consacrer davantage à sa famille. Il s'est retiré de sa fonction de 1^{er} adjoint tout en restant conseiller municipal.

“ Cette rentrée 2017 est celle des changements et du renouveau. ”

Je le remercie de son investissement sans faille au service de la commune, que ce soit pour les bâtiments, les animations, le bulletin municipal, la représentation dans plusieurs syndicats. Il était plus qu'à plein temps à la mairie.

J'ai vu aussi avec plaisir le désir de nouveaux pour prendre le relai. C'est ainsi que José Quintal, élu nouvel adjoint, aura en charge les bâtiments alors que Philippe Laurisse, déjà adjoint devient le 1^{er} d'entre eux. Sybil Philippe et Stéphane Gratia sont conseillers municipaux délégués, respectivement à la communication et à l'animation.

Vu l'importance de notre commune, nous pourrions avoir 8 adjoints rémunérés à taux plein, mais les 7 adjoints ne souhaitent pas percevoir le maximum de leur indemnité, ce qui nous permet d'avoir 2 conseillers municipaux délégués tout en dépensant moins.

Je les en remercie car ils sont un exemple à suivre.

Une avancée importante vient d'avoir lieu pour la future caserne des sapeurs-pompiers puisque l'emplacement, à Arpeillant, a été validé par le SDIS et que le terrain va être acheté par la communauté de communes.

Vous le constatez, notre commune se renouvelle et s'équipe.

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Les événements à la fin de la terrible année 1917 déterminent le tournant de la Grande Guerre. Les batailles terrestres, inutilement sanglantes, ne sont pas décisives au plan stratégique. Les batailles maritimes, entre blocus britannique et guerre sous-marine allemande provoquent l'entrée en guerre des États-Unis.



▲ Camp américain à St Sulpice et Cameyrac

Tous les belligérants connaissent « la fatigue des peuples ». Ce sont les mutineries sur le front mais aussi un grand sentiment de dépression à l'arrière qui se manifeste par de violents mouvements sociaux. Les nombreuses tentatives de paix en 1917 échouent. Les regards se tournent vers les Américains devenus opérationnels depuis leur arrivée en avril. En décembre 1917, Pétain disait : « J'attends les chars et les Américains ».

Guy Benizeau

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

3^{ème} Quadrimestre 1917

Albert JEAMMET

Albert JEAMMET est né le 17 septembre 1893 à St Martial d'Artenset (24), au lieu de Pommarède, fils de Paul JEAMMET et de Marcelline LUCAS.

En 1911 il exerce le métier de charpentier chez Emile LATOUR au lieu de Maucaillou.

Il est mobilisé le 2 août 1914, il participe à la bataille de la Marne. En 1915 son régiment, le 6^e Régiment de Génie d'Angers est en Lorraine. En 1916, il combat à Verdun puis est nommé caporal le 28 avril. En 1917 il est nommé sergent le 2 février puis il est au Chemin des Dames.

Le lundi 27 mai il est porté disparu à Pont Arcy (Aisne). Il est âgé de 24 ans.

Son nom figure sur le Livre d'Or mais pas sur le Monument aux Morts.

François CYPRIEN

François CYPRIEN naît le 16 septembre 1892 de parents inconnus. Il a été découvert abandonné derrière la porte de l'église St Bruno à Bordeaux. En 1912 il est cultivateur à St Sulpice et Cameyrac. Il est mobilisé le 2 août 1914 et combat à Guise et sur la Marne. En 1915 il participe à la bataille de l'Aisne et revient vivant de l'enfer de Verdun en 1916.

En 1917, il se marie à Coutras avec Louise VALADE puis retourne combattre au Chemin des Dames. Le 31 mai 1918 il est blessé à Pernant (Aisne) puis décède le 1^{er} juin à l'âge de 25 ans.

Son corps repose à la Nécropole d'Amblény (Aisne), tombe n° 336.

Son nom figure sur le Livre d'Or mais pas sur le Monument aux Morts.

Jean LARTIGUE

Jean LARTIGUE voit le jour le 28 avril 1898 à Saint André de Cubzac, au lieu de Fonboudeau, fils de Simon LARTIGUE et de Anne ROUSSEAU. Pendant la guerre, la famille habite Ambarès et Jean est cultivateur à St Sulpice et Cameyrac. Il n'a que 19 ans lorsqu'il est incorporé le 2 mai 1917 au 20^{ème} R.I. de Marmande : l'armée a besoin de jeunes recrues. Le 16 octobre 1917, il passe au 7^{ème} R.I. de Cahors et participe à la seconde bataille de la Marne. Au début de 1918, il combat sur le front de la Somme, le 6 mars il passe au 100^{ème} R.I. de Tulle pour aller combattre dans le secteur de Reims.

Il est tué à l'ennemi le mardi 4 juin 1918 à Bétheny (Marne) âgé de 20 ans.

Les Lions de Bordeaux-Caudéran ont remis un chèque au Centre Communal d'Action Sociale et à des œuvres de solidarité



Chaque année au mois de mars, les Lions de Bordeaux-Caudéran organisent un loto dans notre salle des fêtes. Grâce à la recette, Jean-Louis Seigneur a remis, au nom du président Jacques Marchand, 3 chèques dont 600 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), représenté par Ghislaine Jaurégui, 1 500 € à l'association Laurette Fugain, avec Joël Bettini et enfin 1 500 € pour la Neurofibromatose, à Renée Vaillant.

« Cette aide annuelle nous est vraiment précieuse pour compléter notre soutien aux personnes en situation de précarité par le biais de bons alimentaire et de carburant, mais aussi pour l'achat d'une partie des colis de Noël à nos aînés. Les Lions offrent également un séjour de 15 jours à 3 enfants de la commune au centre de Vacances Plein Air de Gujan Mestras, a précisé Ghislaine Jaurégui, l'adjointe en charge du CCAS ».

MERCI à tous les bénévoles pour votre dévouement, MERCI aux Lions pour votre grande générosité.



Atelier du « Bien Vieillir »

Les 7 séances hebdomadaires de l'atelier du « Bien Vieillir », animé par Audrey Guichard du CLIC, s'est terminé le 10 juillet dernier.

Au programme, Bien vieillir dans son corps et Bien vieillir dans sa tête, la Nutrition, les Dents, les 5 Sens et l'Équilibre, les Os, le Sommeil et les Médicaments.

Le groupe, très assidu, a beaucoup échangé avec l'animatrice et a partagé beaucoup d'expériences. Merci au CLIC pour ces nombreux ateliers réalisés dans nos communes.



À la Bibliothèque

Expo photos

Les 23 et 24 septembre derniers, nous avons été ravis d'accueillir dans les salons de la mairie, les réalisations de mesdames Evelyne Lesueur, Liliane Andrieux, de messieurs

Frédéric Andrieux, Jean-Louis Devier, Philippe Lesueur, Jean-Claude Mazuque, Hervé Millner et Gérard Penotet sur le thème : **Photos Animalières**.

Cette magnifique exposition a connu un réel succès.

Le thème choisi pour la prochaine biennale photos de juin 2019 est : Les moyens de transport

Si vous désirez y participer, contacter, sans tarder, Michèle Taudin au 06 82 54 85 70 ou vignobles.s.taudin@orange.fr



▲ Michèle Taudin, organisatrice de l'exposition, entourée des photographes



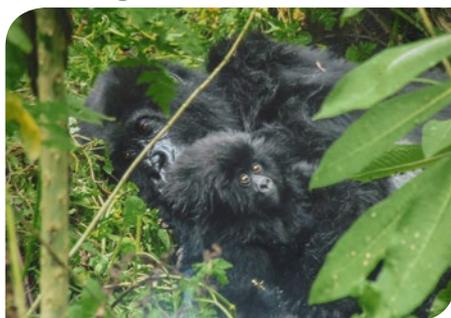
▲ Camouflage



▲ Hibou envoûtant



▲ Bisous calins



▲ Maman Gorille et son bébé



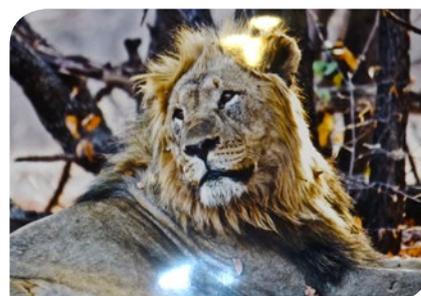
▲ Cerf élaphe le protecteur



▲ Flamands roses



▲ Mésange bleue premier service



▲ Portrait d'un Lion

La 19^{ème} biennale des peintres aura lieu en juin 2018
Le thème choisi est : la Ville.

À la Bibliothèque

Rencontre autour des livres

Ces rencontres connaissent toujours autant de succès.

Nous vous invitons à venir partager les coups de cœur et y découvrir les nouveautés.



Reprise de l'atelier de peinture

Cet atelier d'expression de la peinture, dirigé bénévolement par madame Michèle Tahon pour les enfants entre 7 et 11 ans, a lieu les mercredis de 15h à 17h dans la salle contiguë à la bibliothèque. Il y a encore quelques places.

**Les inscriptions peuvent se faire auprès de madame Tahon au 07 77 97 36 05
ou de madame Taudin au 06 82 54 85 70**



A l'occasion de la journée des associations, des livres au profit du CCAS



Comme l'an passé, suite à un désherbage de quelques livres de la bibliothèque, ces derniers ont été mis à la disposition du public.

En contrepartie des livres emportés, les personnes qui le désiraient, pouvaient faire un don au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

En raison d'une météo désastreuse, la fréquentation a été peu importante, mais nous avons cependant récolté 65 €. Merci aux généreux donateurs.

Bourse aux vêtements Automne/Hiver

BRAVO ET MERCI A TOUTES ET A TOUS !

Cette bourse a permis encore une fois de récolter des fonds bien utiles pour nos familles saint sulpiciennes en situation de précarité.

Bourse aux vêtements Printemps/Été :
du lundi 19 mars
au jeudi 22 mars 2018

Bourse aux vêtements Automne/Hiver :
du lundi 24 septembre
au jeudi 27 septembre 2018



Un point sur l'arrivée de la fibre optique

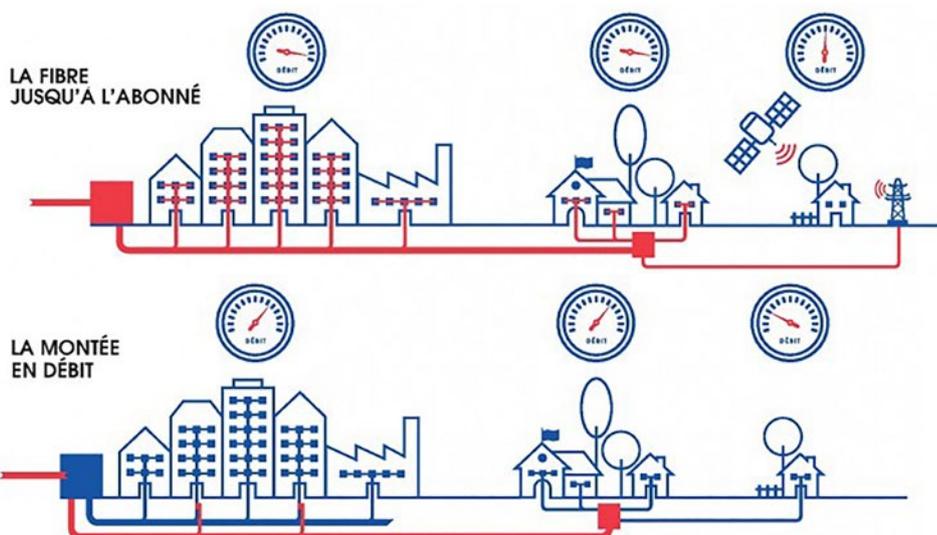
Pour la Gironde, le plus grand département de France, le déploiement du Très Haut Débit est un défi majeur. Si aujourd'hui 99,78% des habitants du département ont accès au Haut Débit (ADSL), les opérateurs privés ne déploient les réseaux Très Hauts Débits que sur les zones les plus rentables comme Bordeaux Métropole. Or, 410 000 foyers Girondins sont situés en dehors de ces zones.

Conscient des enjeux importants, Gironde Numérique qui regroupe 36 communautés de communes et d'agglomération, dont la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès, pilote le projet du Plan Haut Méga lancé en avril 2016.

Il permettra d'ici quelques années de développer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire. C'est un défi technologique ambitieux puisque pour raccorder 410 000 foyers, il faut investir 650 millions d'euros pour installer un réseau d'une longueur totale de plus de 23 500 kilomètres. La communauté de communes du secteur de Saint-Loubès apporte une quote-part de 2,4 millions d'euros.

En ce qui concerne notre commune, une priorisation a été faite pour les secteurs les plus défavorisés sur le plan numérique : La Barade, Boutin Simon, le Tasta, Calagnon, Birac et la résidence club de Cameyrac. La délégation de service public devrait être signée d'ici la fin de l'année et permettre aux travaux de commencer dès 2018 sur plusieurs territoires girondins simultanément.

Afin de permettre à chacun de suivre cette avancée, un site internet est consacré au dispositif. Retrouvez dès à présent l'actualité et les plans via le lien: <http://girondehautmega.fr>



Les réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (Fttth pour Fibre to the Home) permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés. Là où de tels déploiements seraient trop onéreux ou trop difficiles (habitats très isolés notamment), des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (satellite, mobile) pourront également être mises en oeuvre.

La montée en débit consiste à remplacer partiellement les réseaux historiques (cuivre ou câble coaxial) par des réseaux de fibre optique, afin d'améliorer les débits offerts et d'apporter le très haut débit à une partie des usagers. Plus rapide et moins coûteuses à déployer, de telles opérations peuvent constituer des solutions transitoires avant le déploiement à terme de la fibre jusqu'à l'abonné.

Une rencontre pour le moins inattendue !

On l'avait aperçu début septembre sur les hauts de Cameyrac, puis il avait disparu... Le « fugueur », un boa d'environ 2m50, a été retrouvé par un promeneur, deux semaines après, se chauffant au soleil sur un mur ! Une cellule spéciale des pompiers de Libourne l'a capturé, charge ensuite à Jean-Louis Seigneur de lui trouver un lieu de résidence. La tâche a été difficile, mais finalement un particulier bordelais, passionné, est venu le récupérer auprès des services techniques de la commune.



Société de chasse - Dates des battues

Dimanches 26 novembre et 10 décembre 2017 - Samedi 17 mars 2018

Les battues de chevreuils ont lieu de 8h à 14h.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Frédéric Ornon au 06 75 12 98 67

Informations Police - Gendarmerie

Pour tous les renseignements sur les métiers et les concours de la Police Nationale :

- www.lapolicenationale recrute.fr
- Info-police-recrutement-bordeaux@interieur.gouv.fr
- **Point Information Carrières Bordeaux : 05 57 22 33 22**
Esplanade Charles de Gaulle Tour Allianz 6A interphone DZRFPN 33000 Bordeaux
Tramway ligne A station Mériadeck
Si vous êtes intéressés, venez vous renseigner sur les métiers au service UPREC (Unité Promotion Recrutement Égalité des Chances). Présentation sur RV personnalisé.

L'adjudant Romuald Ravailault de la brigade de gendarmerie de Carbon-Blanc organise une réunion « tout public » de prévention contre les escroqueries (courriels, appels téléphoniques, etc.)

le vendredi 17 novembre 2017 à 20h
Salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac

Contact gendarmerie : 05 57 77 53 10

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ...



Pour ce cru 2017 des fêtes locales, le comité des fêtes avait installé sa tente bodega, dans la cour de la bibliothèque, lieu central de la commune.

Les forains avaient répondu en nombre, mais dame nature est venue mettre son grain de sel, pardon, ses abats d'eau.

Cela n'a pas empêché les plus courageux, dès le vendredi 30 juin au soir, d'assister au concert du groupe local « Les Outsiders ».

La journée de Samedi qui se voulait plus ensoleillée, permettait aux jeunes de Saint-Sulpice de se retrouver dans la salle des sports pour se défier autour de jeux d'adresse et autres.

La musique irlandaise est venue rythmer le début de soirée. La désormais traditionnelle paëlla a régalé tous les convives.

Un magnifique feu d'artifice, délocalisé sur le parking de l'école élémentaire, était tiré dès 23h. Les petits et grands présents à l'événement, ne tarissaient d'ailleurs pas d'éloges, quant à la beauté et la densité du feu.

La journée du dimanche, enfin baignée de soleil, voyait le bric-à-brac se dérouler sur le parking de la bibliothèque, jusqu'en début de soirée. Les flâneurs, les familles et les curieux pouvaient ainsi associer à leur promenade, la dégustation de sandwiches proposés par le comité et l'amusement dans les manèges jouxtant le déballage.

Merci à tous d'être venus en nombre.

Rendez-vous les 29-30 juin et 1^{er} juillet 2018



▲ Philippe en pleine préparation de la paëlla



▲ Dégustation de la paëlla



▲ Musique irlandaise



▲ Les ados au manège



▲ Merci à tous les participants et aux animateurs du Smile

Eglise de Cameyrac

On trouve la trace de l'église Saint Jean Baptiste de Cameyrac dès 1165 dans les possessions de l'abbaye de Ste Croix de Bordeaux. Elle comportait à cette époque une simple nef et une façade ouest déjà ouverte par le porche roman actuel.

En 1651, les chapelles nord et sud sont en projet : les arcs y donnant accès sont construits. Le retable du maître autel est en place et le lambrissage du plafond est réalisé.

La chapelle sud est construite puis la Fronde et les guerres interrompent les travaux. En 1664, la chapelle nord est édifiée.

En 1691, on retrouve dans les écrits historiques que les chapelles sont décorées et que le plafond pourrait être peint.

Depuis 2015, l'église Saint Jean Baptiste de Cameyrac a subi d'importants travaux permettant la mise hors d'eau de l'ensemble de l'édifice. L'action conjuguée de la réfection de la toiture du bâtiment et le piquage des murs intérieurs a fait baisser le taux d'humidité dans l'église de 85% à 30% permettant d'envisager maintenant des travaux de réfection intérieure.

Une nouvelle phase de travaux pourrait être entreprise si les finances le permettent.

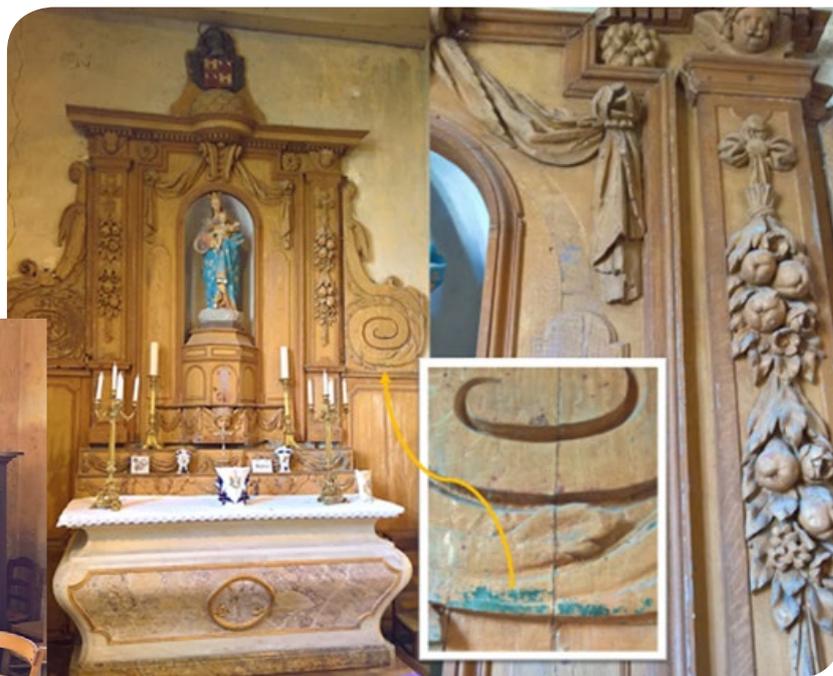
Une étude préalable à cette deuxième phase de restauration a été réalisée par Monsieur Errath, architecte des bâtiments de France (h) et architecte du Patrimoine. Elle a permis de découvrir à l'intérieur des trésors cachés importants pour notre patrimoine architectural et culturel.



◀ **Décor peint** : retombée de rideau rouge avec une passementerie abondante actuellement recouvert d'une peinture beige.

Situé près du maître autel du XVII^e s.

▼ **La chapelle Nord** : l'autel en sapin et noyer est une reconstitution d'élément du XVIII^e. Il a été repeint en faux bois au XIX^e.



◀ **Le confessionnal** probablement en noyer date du XVIII^e à conserver et à restaurer.



◀ **Le chœur** est formé d'un ensemble du XVII^e comprenant le retable principal, le Maître autel et ses deux joues latérales lambrissées. De style légèrement baroque, ils sont élevés en pierre de tuffeau. Le maître autel est peint en faux marbre avec une base bleue de Prusse sur lequel ressort des décors en rond de bosse à l'or.

Deux colonnes corinthiennes également peintes en faux marbre portant un entablement à corniche cintrée et ouverte encadrent l'ensemble.

La statue en plâtre de St Jean Baptiste remplace une toile peinte disparue dont il ne reste que l'encadrement.

Les 2 boiseries en joue de part et d'autre du retable sont en bois de noyer et pourraient être du XVIII^e. Repeintes au XIX^e sous les écaïlles apparaissent une polychromie à restaurer.

▼ **La chapelle sud** : l'autel latéral sud de belle facture est encadré par deux colonnes torsées. Assorti au maître autel il est complet et pourrait bénéficier de la restauration de ses peintures.



► **Le plafond de la nef** : Sous éclairage particulier il a été découvert des fantômes de décors. Pour déterminer leur nature et leur qualité des sondages ont été réalisés sur la nef.

La voûte lambrissée de forme ellipsoïdale serait peinte d'un décor baroque à panneau de forme géométrique avec des écoinçons fleuris et colorés (polychromie du XVII^e). Le décor semblerait complet sur toute la nef.

Au titre de l'authenticité et de façon à sauvegarder les décors, certaines planches trop altérées pourraient être imprégnées de matières synthétiques solidifiant les fibres du bois et permettant ainsi leur conservation en place.



Des travaux de maçonnerie, menuiserie/ébénisterie, d'électricité, de peinture et réfection des vitraux sont à prévoir pour un montant de 424 000€ ttc.

Des subventions ont déjà été obtenues, d'autres sont en cours de demandes.

Différentes actions d'associations ou de personnalités locales ont permis de récolter de l'argent.

L'église de Cameyrac a besoin de vos dons. Participez à la souscription de la fondation du patrimoine. En plus de bénéficier de déductions fiscales importantes lors de votre don, vous aiderez à conserver votre patrimoine.

Extraits de l'étude et photos de M.Errath Architecte des bâtiments de France (h) et Architecte du Patrimoine. Références historiques rassemblées par Madame Francine Colette MARCHAND GUERRIER Sources : Archives Départementales.

Forum des associations

A l'initiative de la commission animation de la commune, les associations locales se sont retrouvées le 9 septembre dans la cour de la bibliothèque.

Le chant, la musique, les activités manuelles, les sports en tous genres, l'animation, toutes ces disciplines et encore plus, étaient représentées. Le temps très humide n'a pas entamé la bonne humeur de tous les participants.

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir les activités, les associations naissantes ou celles existant depuis de nombreuses années.

Le tissu associatif, élément essentiel du bien vivre local, n'est sans aucun doute, pas en voie de disparition à St Sulpice et Cameyrac !!!!! Nous devons nous en réjouir.



Travaux sur la commune



▲ Adduction d'eau et conduite de refoulement pour l'assainissement (lotissement Clairisienne à Magnan Nord)



▲ Un bungalow a été installé au stade pour le CRAM et facilite l'organisation de leur manifestation mensuelle



▲ L'abribus de la route de Petit Bois sert aux ramassages de l'école élémentaire et du collège



▲ L'abribus de la route de Bouclon



▲ Une nouvelle porte au restaurant scolaire



▲ Nouvelle grille de protection entre la salle des sports et l'école élémentaire

Inauguration de la mairie

Le vendredi 22 septembre, la mairie rénovée a été inaugurée. Elle est maintenant plus fonctionnelle grâce à la mise en conformité de l'accessibilité. « Une maison pour tous symbole de notre république ».

Monsieur le maire a profité de ce moment convivial pour remercier les entreprises participantes au chantier ainsi que l'architecte Monsieur Pourtier. Il a noté la patience du personnel de mairie qui a su travailler pendant plusieurs mois dans des conditions d'inconfort et de proximité inhabituelle.

Un remerciement particulier a été adressé à Jean Paul Demonin et Philippe Charré, employés municipaux, pour leur investissement et leur rôle d'agents de liaison entre la mairie et les entreprises durant cette période.

Un éloge particulier a été prononcé envers Bernard Poncelet qui, présent au service de la collectivité depuis 1983, voit sa mission en tant qu'adjoint aux bâtiments se terminer.

Son remplaçant aux bâtiments, à l'économie d'énergie et aux cimetières, José Quintal, est déjà au travail. Philippe Laurisse devient 1er adjoint au maire tout en continuant son rôle à l'économie, aux finances, à l'urbanisme et au développement économique. Afin d'alléger les charges de travail des adjoints, Stéphane Gratia a été nommé conseiller délégué aux animations, fêtes et cérémonies et gèrera les relations avec les associations. Sybil Philippe devient conseillère déléguée à la communication.

« Il est important de préparer l'avenir et de laisser la place aux jeunes » a noté M. Jaguenaud.

« Une mairie rénovée, une équipe renouvelée : tout va bien pour l'avenir » !



▲ M. le Maire entouré de M. Durand, maire de Saint Loubès, inaugure la mairie



▲ Le discours de M. le Maire



▲ L'ascenseur

▼ Mise aux normes d'un second escalier pour sortie de secours



Merci Bernard !

Lors du conseil municipal du 6 septembre, Bernard Poncelet 1^{er} adjoint au maire et responsable entre autres des bâtiments, des fêtes et cérémonies a démissionné.

Au service de la commune depuis 1983, il a su par son engagement se faire apprécier de tous ! Qui ne connaît pas Bernard ? Après avoir donné beaucoup de son temps, il souhaite profiter pleinement de sa famille. Il reste au conseil municipal en tant que conseiller et, est heureux « de laisser la place aux jeunes avec leurs envies et leur enthousiasme ».

Merci Bernard pour toutes les actions que tu as menées, tous les bons moments que tu as animés et pour ta patience !

A très bientôt !



Les nouvelles fonctions de nos élus



Philippe Laurisse

est élu 1^{er} adjoint aux finances et à l'urbanisme



José Quintal

est élu 5^e adjoint aux bâtiments, cimetières et économie d'énergie



Sybil Philippe

est élue Conseillère municipale déléguée à l'information, communication et relations publiques



Stéphane Gratia

est élu Conseiller municipal délégué à l'animation, fêtes et cérémonies et relations avec les associations

L'équipe administrative et le policier municipal dans leur nouvel espace

De gauche à droite :

Virginie Courret, accueil, état civil, cimetières, élections

Corinne Guillemet, comptabilité

Frédéric Pierrot, police municipale

Sandrine Barrois, directrice générale des services

Frédérique Pédeboscq, urbanisme et social

Aurélié Varas, ressources humaines et affaires scolaires

Mélanie Vaisenberg, accueil et portage des repas



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac

Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades

Papiers peints - revêtements sols & murs

Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet

Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



INTER SERVICES ASSURANCES

INTER SERVICES ASSURANCES

Société de courtage d'assurances

8 place Maucaillou - 33450 St-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 05 56 30 89 80 - Fax 05 56 30 85 05

RCS BX 340 495 126 - Numéro ORIAS 07 000 250

CAVE L'ŒNOPHILE

Tel. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribèreau
Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Chocolat
Épicerie fine ...

33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verrerie peintes pour anniversaire retraite ...

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos...

Cours de Musique

MME BRUN

Professeur de musique

Diplôme agréé de l'Ecole Supérieure de Paris A.C.F. - A.P.H.

Solfège et Théorie

Piano, Accordéon, Guitare, Harpe, Gembé

Flûte, Xylo, Orgue, Synthétiseur

Rue de Magnan Nord

33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

06 68 85 40 20

(Sur rendez-vous)



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet .

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice **06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51**

www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr

33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs

B. QUINTANA

SAS FUNECAP OUEST

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22

Équipe enseignante du Cèdre Bleu : école élémentaire



Audrey Lages
CPa



Christel Drillon
CPbPG



Nathalie Besnard
CE1a



Karine Pargade
CE1



Christine Etchebarne
CE1-CE2



Sandrine Damestoy
CE2



Stéphanie Dubourg
CM1a



Céline Bagolle
Directrice CM1b



Flora Audy
Mi-temps CM1b - quart-temps
CE2 et CE1-CE2



Carole Trémège
CM2b



Valérie Cazenabe
CM2a



Marie Labouyrie
Remplaçante temps partiels
CPa-CE1b et CM1a



Marjorie Garruchet
Remplaçante détachée
à l'école



Sylvie Bouchillou
(ZIL) Rattachée à l'école



Noémie Pillas
Remplaçante Flora Audy

Équipe enseignante des Écureuils : école maternelle



Edwige Kimel
Directrice/MS



Amélie Jenny
Décharge de la directrice
le vendredi



Cécile Pinaud
MS



Florence Skrzypczak
PS/MS



Pascale Olivier
GS/PS



Catherine Normandin
GS



Dominique Boisseau
TPS/PS



Isabelle
ATSEM



Sandra
ATSEM



Sandrine
ATSEM



Amandine
ATSEM



Danielle
ATSEM



Nulifer
ATSEM



Laure
ATSEM

Nos écoles

Équipe d'animation



▲ **Aurélie** directrice 6/11 ans et **Sandra** directrice 3/6 ans

3-6 ans
▶



Andréa
Éveil musical

Charlène

Isabelle
Atelier cuisine

Jean-Baptiste
Éveil corporel

Manon

Mégane
Éveil corporel

6-11 ans
▶



Tifanie

Mélanie

Anthony
École multi-sports

Aude

Brigitte
Activités manuelles

Caroline
École multi-sports



Willy*, animateur de l'ALSH
et les bénévoles du CLAS



Sophie

Julie
Peinture

Russ
Anglais

Virginie
Événementiel

Fête des copains

L'association des parents d'élèves avec l'aide de la municipalité, du comité des fêtes et du Smile ont organisé la fête des copains pour les enfants de maternelle.

Sandra et Andrea au maquillage ▶



▲ DJ yoyo met le feu



▲ L'asso des p'tits loups des parents investis

Au revoir Jocelyne

Directrice de notre école maternelle des Écureuils depuis 25 ans, Jocelyne Guégand a vu passer dans sa classe des centaines d'enfants. Ces dernières années, elle avait plaisir à retrouver ses anciens élèves, pour la rentrée des classes de leur propre enfant !

Un grand merci Jocelyne pour votre implication auprès des enfants pendant toutes ces années. Vous avez su les aider à constituer leur « petit cartable d'élève » bagage indispensable à tous les écoliers.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de votre retraite entourée des vôtres !



Bienvenue à Edwige

Bienvenue à Edwige Kimel notre nouvelle directrice à l'école maternelle.

En remplacement de Jocelyne Guégand, nous accueillons Edwige Kimel. Arrivée début septembre pour prendre ses nouvelles fonctions de directrice et de maîtresse d'une des classes de moyenne section, nous lui souhaitons la bienvenue.

Sorties vélo

Classe de Céline Bagolle ▶

Classe de Stéphanie Dubourg ▼





▲ Grande fresque au centre



▲ Séjour dans la Vienne



▲ Journée à la coccinelle



▲ Journée Terre d'Oiseaux



▲ Journée à la coccinelle

▲ Nos vacances aux centres de loisirs



▲ Journée à la plage



▲ On saute dans la structure



▲ Journée au stade



▼ Stage golf avec l'aide de deux bénévoles



▼ Stage poney



▼ 6-11 ans - Rallye photo



▲ 6-11 ans - Stage de golf



▼ 6-11 ans - Kids Parc

Inauguration du Smile

Samedi 16 septembre, le maire, Pierre Jaguenaud, l'adjointe à l'Enfance et Jeunesse, Laetitia Da Costa, et sa commission, les éducateurs et les jeunes entourés des parents, des élus de la communauté de communes et du personnel, inauguraient le Smile (super maison de l'information et de l'éducation) en présence également de Mmes Itey et Nouchi respectivement représentantes de la Caf et du Département.

Même si ce projet n'était pas inscrit dans le programme, sous l'impulsion de l'adjointe et de sa commission tout a été mis en place pour répondre à ce besoin.

Messieurs Charré et Demonin, employés communaux ont activement participé à la réhabilitation de ce bâtiment ainsi que les entreprises sous la houlette de Bernard Poncelet.

Francine Itey a souligné l'importance de cette création que la CAF n'a pas hésité à soutenir en accordant une subvention de 11 000€.

Après l'inauguration et le verre de l'amitié, les jeunes se sont retrouvés autour de pizzas et de tartes pour passer un après-midi au Smile.

Après de longs mois de travaux, la structure est ouverte depuis janvier et compte déjà une centaine d'inscriptions. Les ados se retrouvent pour des activités, des débats, des soirées thématiques, des sorties culturelles ou de loisirs et aussi tout simplement pour « vivre ensemble »...



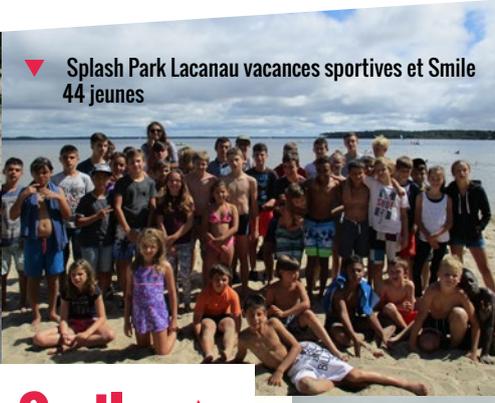
▲ Pierre Jaguenaud entouré de deux enfants du CME et de madame Itey, représentante de la CAF



▲ Repas entre ados



▲ Le Voleur du Grand Théâtre, sortie culturelle Bordeaux



▼ Splash Park Lacanau vacances sportives et Smile 44 jeunes



▲ Accrobranche

Les activités du Smile ▲



▲ Soirée Barbecue



▲ Match au Matmut Atlantique



▲ Séjour Montalivet



▼ Atelier cuisine



▼ Batailles d'eau avec les grands



▲ Anthony, Jean-Baptiste et les ados encadrent les maternels



▲ Les aînés font des gâteaux pour la fête des copains



▲ Course en sac

Rectificatif

Dans le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 (BM de juin 2017), la dernière ligne de la rubrique Budget primitif 2017, subventions aux associations a été oubliée. Il s'agit de :

Demandes exceptionnelles pour 1 010 € et Théâtre Animé pour 230 €. Ce qui fait bien un total général de 26 000 €.

Procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 à 20h

L'an deux mille dix sept, le six juillet, à vingt heures, Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2017

Etaient présents :

M. Jaguenaud, Maire - Mmes et MM. : Poncelet, Laurisse, Jaurégui, Da Costa adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Lavigne, Desalos, Quintal, Gratia, Deschamps, Philippe, Barbin, Medevielle, Jolly, Pulcrano, Grenet, Mazuque, Budis, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Seigneur à M. Laurisse, M. Courtazelles à M. Jaguenaud, Mme Taudin à Mme Da Costa, Mme Magri à M. Budis, Mme Ornon à Mme Jaurégui

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel

Assistait à la séance : néant

Mme Jaurégui a été désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 13 avril et du 19 mai 2017 ayant été adressés aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, ils sont approuvés à l'unanimité.

Remboursement d'assurance

M. le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le remboursement d'un pare-brise cassé nécessitant une délibération à la demande de M. le Percepteur.

Un agent en effectuant le débroussaillage d'un terre-plein central entre 2 voies de circulation a projeté malencontreusement un caillou qui a cassé le pare-brise d'un véhicule.

Un constat a été réalisé et envoyé aux assurances respectives. Le montant du pare-brise de 433,93 € étant inférieur à la franchise de 464,75 € de l'assurance de la commune, il convient d'autoriser M. le Maire à pouvoir effectuer directement le remboursement du montant du pare-brise à l'assurance MMA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Organisation de la semaine scolaire

Compte tenu des difficultés croissantes pour la mise en œuvre des TAPS suite à la réforme sur les rythmes scolaires, suite à un questionnaire favorable (70% favorable, 24 % défavorable, 6 % ne se prononce pas), et après un consensus des 2 conseils d'école, il est souhaitable de rétablir la semaine des 4 jours afin de proposer des activités de qualité dans une organisation cohérente, nos services étant prêts pour mettre en place ce retour dès la rentrée de septembre 2017. Les activités longues actuellement proposées dans le cadre des TAPS dont le CLAS, seront poursuivies, les mercredis matins uniquement, pour préserver la possibilité aux enfants de se rendre aux activités organisées par les associations. Les enfants pourront arriver les mercredis matins aux horaires des activités proposées. Le service de restauration sera maintenu.

M. le maire propose le retour à la semaine de 4 jours, après acceptation de cette demande de dérogation par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Cela consiste à répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Suite à ce retour à la semaine de 4 jours, les aides de l'État actuellement perçues au titre des TAPS seront retirées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de retour à la semaine de 4 jours pour l'école maternelle et élémentaire publique et donne mandat à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. Poncelet et M. Quintal rejoignent l'assemblée.

Renouvellement de la convention relative au partenariat concernant les bibliothèques avec le Département de Gironde

Depuis longtemps, la commune adhère au plan départemental de lecture publique (2005-2015). Celui-ci a servi de support à l'élaboration d'un schéma départemental girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques (2017-2023). Afin de poursuivre notre partenariat, le département nous a adressé le schéma et le règlement associé, ainsi que la nouvelle convention correspondante devant se substituer à celle en cours.

M. le maire propose de signer la convention correspondant au schéma départemental girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Convention avec la société FPS Towers

Le conseil municipal a délibéré en décembre 2012 sur un avenant relatif à la convention existante avec l'opérateur Bouygues pour l'occupation de la parcelle B1721, portant sur le transfert de ladite convention à la société FPS Towers, suite au rachat de cette filiale par cette société. La société FPS Towers a pris attache avec la commune pour mettre à jour la présente convention. La commune possède pour ce site une seconde convention avec l'opérateur Orange. L'actualisation de la convention

avec FPS Towers n'entre pas en concurrence avec celle d'Orange.

M. le maire propose de signer la convention d'une durée de 15 ans, fixant le loyer à 2421 € en 2017, son indexation et les modalités de mise à disposition du terrain sur lequel reposent les installations de FPS Towers. Il rappelle que les loyers perçus étaient de 2326 € en 2012, de 2375 € en 2014 et de 2418 € en 2015).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Mutualisation du policier municipal

La commune souhaite mettre en commun ponctuellement le policier municipal de la commune avec celui de Montussan pour certaines opérations de contrôle, notamment de vitesse des automobilistes. Cela nécessite l'achat en commun d'un cinémomètre. Il est nécessaire de rédiger plusieurs conventions pour organiser cette mise en commun, y compris des équipements. La convention de mise en commun précise que l'agent est sous l'autorité du maire de la commune sur laquelle il intervient, l'achat du cinémomètre, le planning et les modalités des interventions, les modalités de conservation des armes, les conditions de résiliation et de reconduction de la présente convention. La convention est conclue pour 3 ans à compter du 1er octobre 2017. Concernant la mise à disposition d'un agent, le policier municipal, la commission administrative paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Demande d'abribus supplémentaire au Conseil Départemental

Afin de permettre l'aménagement de 2 abribus supplémentaires pour les enfants qui empruntent le bus pour se rendre au collège, route du Petit Bois et de remettre en état celui se trouvant route de Bouclon, il est nécessaire de solliciter le conseil départemental de la Gironde.

La commune s'engage par le biais d'une convention avec le Département, à participer à hauteur de 10% au prix de l'abri soit 400 €/abri soit 800 € au total et à prendre à sa charge la réalisation de la dalle dite «d'assise» selon les recommandations du conseil départemental.

La dalle de l'abribus qui sera réalisée, route du Petit Bois, sera créée pour moitié sur le domaine public et pour moitié sur la propriété d'un riverain au niveau de son accès, c'est pourquoi, il est nécessaire d'établir une convention avec celui-ci, à titre gratuit pour l'occupation du terrain. En contrepartie, le riverain concerné, va déplacer son accès, c'est pourquoi, il demande à la commune de prendre en charge le retrait des gravats du muret.

L'abribus, route du Petit Bois, accueillera 2 ramassages, les enfants du collège et ceux de l'école élémentaire. Celui, route de Bouclon, est utilisé cette année scolaire uniquement par les collégiens et les lycéens.

Mme Da Costa précise que le département de la Gironde demande la communication du nom des enfants concernés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Actualisation des tarifs communaux au 1er septembre 2017

Le conseil municipal a décidé l'an dernier, de réviser les tarifs municipaux très faiblement mais régulièrement, du montant de l'inflation, sans intégrer pleinement les autres variations de charge, à chaque 1er septembre pour éviter les décalages dans le temps et les augmentations importantes. Il est proposé d'augmenter les tarifs de 1% sauf pour les tarifs dit «sanction», où la variation pourra être plus importante, et de ne pas augmenter avant septembre 2018 les tarifs du «SMILE», qui a ouvert au 1^{er} janvier 2017

Services hors coefficient social	Tarifs 2016	Propositions de tarifs 2017
Transport scolaire		
Transport Scolaire A et R	10 €	10 €
Transport Scolaire A et R	5 €	5 €
Restauration		
Portage repas plein tarif	6,70 €	6,77 €
Portage repas mi-tarif (attributaire fonds national de solidarité vieillesse)	3,40 €	3,43 €
Restaurant scolaire plein tarif	2,50 €	2,53 €
Restaurant scolaire demi tarif 3 ^{ème} enfant	1,30 €	1,31 €
Restaurant scolaire pour adulte et parents n'inscrivant pas l'enfant (pénalités)	4 €	5 €
Séjours vacances		
Néant - tarifs délibérés lors du CM 18 mai 2017 pour cet été		
Services extra scolaires		
Vacances sportives	12,60 €	12,73 €
ASLH la journée	9,50 €	9,60 €
ALSH la 1/2 journée	4,80 €	4,85 €
APS la 1/2h	0,60 €	0,61 €
APS goûter + première 1/2h	1,15 €	1,16 €

Pénalité prise en charge des enfants après 19H par 1/4h commencé	2 €	2,50 €
Ecole multisports (annuel)	82 €	82,82 €
CLAS (annuel)	82 €	Gratuit (demande CAF)
TAP longs par trimestre	30 €	30,30 €
Activités périscolaires par trimestre	néant	30,30 €
Stages vacances d'été - tarifs votés en 2015		
Poney juillet	20 €	20,20 € (coef. familial 15 € et 24,24 €)
Golf juillet		
Poney août		
Golf août		
Poterie		
Point jeunes SMILE		
Cotisation annuelle par an et sans quotient familial	5 €	Néant septembre 2018 Compte tenu ouverture janvier 2017
Sortie/activité comprise entre 5 euros et 10 euros	3 €	
Sortie/activité comprise entre 10 euros et 15 euros	5 €	
Sortie/activité comprise entre 15 euros et 20 euros	15 €	

M. Pulcrano demande si c'est nécessaire de réaliser une augmentation de 1,30 € à 1,31 €. M. Laurisse explique que les paiements se font par carte bleue, par virement ou par internet donc cela n'entraîne pas de surcoût ni de difficultés particulières au niveau du logiciel informatique.

Mme Da Costa estime que le montant des pénalités à 2,50 € par 1/4h est insuffisant. M. Gratia complète en ajoutant que les frais de personnel pour un 1/4h sont bien supérieurs à 2,50 €. Mme Philippe suggère d'augmenter le montant des pénalités en cas de récidive.

M. le maire explique que les pénalités sont appliquées avec discernement, et après avertissement. Les parents qui avertissent et qui viennent chercher exceptionnellement leur enfant en retard, ne sont pas pénalisés.

M. Pulcrano suggère d'étudier ce point lors d'une prochaine commission. M. le maire indique que les modalités d'application des pénalités seront étudiées en commission en fin d'année, après présentation du bilan réalisé par la direction des centres de loisirs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires et mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2017.

Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales

La communauté de communes du secteur de St Loubes et ses communes membres sont contributrices à ce fonds. Le conseil communautaire a opté pour une répartition dérogatoire libre pour prendre en charge la totalité du reversement 2017 soit : part EPCI 258 088 € et part des communes membres 558 061 € dont 105 494 € pour la commune de St Sulpice et Cameyrac, ce qui représente pour la communauté de communes une charge de 816 149 €.

M. Pulcrano ajoute que la communauté de communes est ponctionnée de 6 900 000 € (dotation de compensation, de solidarité, FPIC et fonctionnement ADS).

M. le maire précise que la dotation de compensation, la plus importante en terme de montant, vient des communes puisque c'est l'ancienne taxe professionnelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition cette répartition.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SDEEG

Les travaux de génie civil pour les télécoms, à faire rue des anciens combattants, seront réalisés en concomitance avec ceux du réseau d'électricité. Dans un but de meilleure coordination et de simplification, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDEEG. Le devis prévisionnel y compris la maîtrise d'œuvre, est de 7 457,50 € HT. Il est proposé de choisir cette solution plus cohérente et plus économique. Il restera à prendre en charge l'éclairage public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Information sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle jeunesse

Pour pouvoir solliciter les aides financières pour la réalisation d'un pôle jeunesse sur la base d'un avant-projet sommaire et d'un estimatif détaillé par corps d'état, comme demandé, il a été nécessaire de recruter un maître d'œuvre. Lors de la consultation, 18 propositions ont été reçues. Le cabinet Esnard et Sanz a été retenu selon les 3 critères énumérés dans le règlement de consultation pour une somme de 45 000 € HT (réparti comme suit : Cabinet Esnard et Sanz 36 200 € HT et le Cabinet d'ingénierie durable 8 800 € HT) sur la base d'un montant estimatif de travaux de 600 000 € HT.

Le cabinet est constitué de jeunes architectes, qui ont travaillé auparavant dans des cabinets renommés. Ils se sont entourés d'un bon cabinet d'ingénierie compétent en économie d'énergie (isolation thermique, structure bois, etc.)

Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

Questions diverses

Contrat de ruralité 2017-2020 porté par le pôle territorial coeur entre 2 mers

M. le maire explique qu'il a reçu un courrier du 3 juillet de M. Leveau, Président du pôle territorial exposant ses démarches relatives au contrat de ruralité, sur lequel repose 144 projets, pour l'obtention des aides financières au titre de la DETR et du FSIL.

M. Leveau joint un courrier du 12 juin 2017, où il explique après plusieurs échanges avec le sous-préfet de Langon, que celui-ci lui demande de s'adresser au sous-préfet de Libourne, qui n'étant pas compétent le renvoie vers le sous-préfet de Langon. Suite à cela, M. Leveau a pris rendez-vous avec le secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Après plusieurs relances infructueuses, il a déposé les 144 dossiers auprès de M. Suquet, secrétaire général de la préfecture, dans l'attente d'un rendez vous avec M. le Préfet, fixé au 17 juillet prochain. Entre temps, M. Leveau a pris attache avec le commissaire général du CGET (commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

Eglise de Cameyrac

M. le maire informe que le piquage des murs et, les sondages et le diagnostic du plafond ont été réalisés. Nous sommes dans l'attente du dossier projet de la part de M. Errath pour pouvoir solliciter la DRAC.

Lors d'une visite sur site, M. le Maire a constaté qu'une grosse planche s'était détachée du plafond. Un retable a été légèrement endommagé. Suite à cela, il s'en est entretenu avec M. Errath. Une visite est prévue demain à 8h. Ils ont convenu qu'il fallait pour des raisons de sécurité suspendre provisoirement l'accès au public de l'église de Cameyrac. Un arrêté sera pris dans ce sens. La paroisse en a été informée. Un rendez-vous avec le père Singha est prévu.

Préemption en révision de prix de la SAFER

La commune étant en Règlement National d'Urbanisme, le commissaire du gouvernement a refusé la préemption en révision de prix par la SAFER, les parcelles concernées se trouvant à proximité d'une zone habitable. Il n'a pas tenu compte de l'espace boisé. De ce fait, la préemption n'a pas eu lieu.

Départ à la retraite de Mme Guegand, directrice de l'école maternelle

M. Pulcrano donne lecture du texte suivant :

A la demande de Robert Budis, interpellé en tant qu'élus par des parents d'élèves de l'école maternelle, nous avons rédigé le texte suivant afin de porter à la connaissance de tous les élus et des administrés, les problèmes rencontrés au sein de cette école :

« La directrice de l'école maternelle « les écoreuils », Mme Jocelyne Gueguand a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de cette année scolaire, 2 ans avant le terme auquel elle pouvait prétendre à l'été 2019.

Nombre de parents, d'enfants, voire d'anciens de

ses élèves ont été surpris de cette décision brutale et sans appel, même si elle relève d'un choix personnel de l'intéressée.

Au cours de ces derniers mois, Mme Guegand a subi une forte pression psychologique et n'a pas apprécié qu'une poignée de parents d'élèves, issus du monde associatif scolaire, mette en cause de façon brutale, son intégrité personnelle et son professionnalisme par le biais d'une dénonciation calomnieuse.

Les très nombreux témoignages recueillis saluent le travail accompli par cette enseignante, au service de nos enfants depuis 24 ans à Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Soucieuse du bien être de nos petits et de l'éducation transmise, elle a toujours été entourée d'une équipe pédagogique qui, encore aujourd'hui, dans de telles circonstances, lui apporte un soutien total. C'est ce que nous faisons également ce soir par ce message. »

M. le Maire précise qu'il a reçu Mme Guegand, venue pour lui annoncer son départ à la retraite. Elle lui a fait part de ce choix personnel sans lui parler d'autre chose.

M. Gratia exprime son incompréhension. Il demande à M. Pucrano, comment celui-ci peut affirmer que Mme Guegand est harcelée par des parents d'élèves, sauf s'il a rencontré l'intéressée.

M. Pulcrano confirme avoir rencontré Mme Guegand.

M. le maire indique qu'au cours des derniers mois, où il a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises Mme Guegand, que celle-ci ne lui a jamais fait part de cela.

Eclairage public du lotissement Canteloup

M. Budis informe que l'éclairage public du lotissement ne fonctionne plus du tout, malgré les courriers adressés suite à ses précédents signalements. Il souhaite en faire part pour que le problème soit traité pour des raisons de sécurité avant l'arrivée de l'hiver.

M. Laurisse et M. Gratia précisent que la condition de reprise de la voirie du lotissement dans le domaine public, était que l'éclairage fonctionne. M. Pulcrano remet en cause la qualité de l'éclairage public mis en place. M. Le maire propose de convoquer la personne en charge de la rétrocession chez Clairsienne pour régler définitivement ce problème avec les adjoints et M. Budis.

Départ en retraite des sapeurs pompiers volontaires

M. Budis informe qu'il a fait part de son droit à la retraite du corps des sapeurs pompiers volontaires après 22 ans de service, à compter du 1er juillet. Il remercie M. le Maire de l'avoir aidé à intégrer les sapeurs pompiers volontaires. M. le maire remercie l'ensemble du corps des sapeurs pompiers volontaires et M. Budis, pour leur implication et pour les actions qu'ils mènent au service de la population.

Levée de la séance 21h30

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017 à 20h

L'an deux mille dix sept, le six septembre, à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire.

Date de convocation du conseil municipal :
31 août 2017

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Poncelet, Laurisse, Jaurégui, Da Costa, Courtazelles, Seigneur, Taudin adjoints - Mmes et MM. : Bonnamy, Ornon, Lavigne, Desalos, Quintal, Deschamps, Philippe, Barbin, Jolly, Pulcrano, Grenet, Mazuque, Magri, conseillers municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Gratia à M. Jaguenaud, M. Medevielle à Mme Philippe, Mme Rouxel à M. Laurisse, M. Budis à Mme Magri

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan

Assistait à la séance : Mme Bourcy

Mme Jaurégui a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Remplacement d'un adjoint suite à la démission des fonctions de 1er maire-adjoint

Après de nombreuses années passées comme élu, le 1^{er} maire-adjoint, M. Poncelet a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint, et de conserver son mandat de conseiller municipal. Il a reçu un avis favorable de la préfecture.

M. le maire donne la parole à M. Poncelet qui adresse à tous le discours suivant :

« Mon départ a été mûrement réfléchi. J'ai toujours dit que j'arrêtera à 70 ans, j'ai 70 ans et 10 mois il est temps pour moi de penser à ma famille et de profiter de temps libre. J'ajouterai qu'il faut à un moment donné laisser la place aux jeunes avec leurs idées nouvelles et leur enthousiasme.

Je démissionne de mon poste de premier adjoint mais je reste conseiller municipal jusqu'à la fin du mandat.

Je ne pars pas sans une certaine émotion en précisant que je n'ai jamais eu de pression de qui que ce soit et que je pars en très bons termes avec tout le monde.

Je voudrais remercier, ici, Pierre Jaguenaud qui m'a fait confiance dans ma tâche, mes collègues adjoints avec qui j'ai toujours entretenu d'excellents rapports et vous tous chers collègues conseillers municipaux. Je ne voudrais pas oublier Madame Barrois avec qui je viens de passer seulement 1 an et qui m'a été d'un grand soutien, bien sûr je remercie aussi les secrétaires administratives qui sont navrées de me voir partir et enfin j'aurai un grand merci à formuler à mes deux gaillards, je veux parler de Philippe Charré et Jean Paul Démonin,

qui sont des garçons travailleurs, toujours prêts à rendre service pour le bien de la collectivité.

Enfin je souhaite bon courage à mon successeur pour cette fonction très intéressante qui m'a permis de faire diverses rencontres enrichissantes ».

M. le maire retrace la carrière de M. Poncelet passée au service de la commune, de l'organisation des manifestations et des associations.

1983 : monsieur Poncelet a été élu conseiller municipal sous le mandat de monsieur Fel.

1989 : il devient adjoint au maire sous le mandat de monsieur Lavielle et est délégué principalement à l'animation et au bulletin municipal.

1993 : Monsieur Poncelet crée avec Robert Budis, Benoît Prégat et quelques autres l'association Saint Sulpice Loisirs. Il en devient le président.

1994 : Il continue sa fonction d'adjoint à l'animation et au bulletin municipal sous le mandat de monsieur Jaguenaud.

2008 : Il devient 1^{er} adjoint au maire sous le mandat de monsieur Pulcrano. Il est délégué aux bâtiments, cimetières et animations.

2010 : Il cesse ses fonctions de présidence de l'association Saint Sulpice Loisirs.

2014 : Monsieur Poncelet reste 1^{er} adjoint au maire sous le mandat de monsieur Jaguenaud. Il reste aux mêmes commissions que le mandat précédent.

Depuis 1993, il a été à l'origine, et la cheville ouvrière pendant toutes ces années, du rassemblement des Saint Sulpice de France. Il a d'ailleurs particulièrement tenu à organiser le 20^{ème} rassemblement sur notre commune.

M. le maire, au nom de l'ensemble des élus, y compris des précédents mandats, remercie M. Poncelet pour son investissement quotidien au service de la commune.

Il rappelle qu'il reste conseiller municipal et continuera à participer à l'animation de la commune.

M. le maire avait souhaité que M. Poncelet ne démissionne pas avant l'achèvement des travaux de mise en conformité de la mairie, ceux-ci sont quasiment terminés.

Pour pourvoir à son remplacement, il convient tout d'abord de déterminer le nombre des adjoints, puis de procéder à l'élection de l'adjoint à remplacer et des adjoints dont le poste serait devenu vacant suite à l'élection.

M. Pulcrano a vu dans la note de synthèse qu'il allait y avoir deux conseillers municipaux délégués.

M. le maire indique que les adjoints remplissent énormément de tâches car nous n'avons pas de chefs de service et que dans beaucoup de domaines, ils font fonction de chefs de service. M. Poncelet et d'autres, retraités, peuvent y consacrer beaucoup de temps, mais si on souhaite que des jeunes qui travaillent, prennent des responsabilités, il faut mieux répartir les tâches. Aussi au lieu de monter à 8 adjoints, comme nous pourrions le faire, il propose de rester à 7 adjoints et de nommer 2 conseillers municipaux délégués.

Nombre d'adjoints

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire maximum. M. le maire rappelle que la commune disposait à ce jour de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à sept le nombre des adjoints de la commune.
Voix pour : 24 (dont 4 pouvoirs) - Abstention : 1

M. Grenet indique qu'il s'abstient car l'information relative à la démission des fonctions d'adjoint de M. Poncelet, ne leur a pas été communiquée suite au conseil municipal du 6 juillet.

M. Poncelet répond que c'est lui-même, qui à la fin de la séance du conseil municipal de juillet, a décidé de l'évoquer avec le groupe majoritaire, mais ce n'était pas officiel, sa demande à M. le Préfet n'ayant été faite que le 11 juillet. Cela restait donc privé.

Election du 1^{er} Maire-adjoint

M. le maire propose de pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint au rang inférieur ou conseiller municipal) peut candidater, et que l'adjoint nouvellement élu, sera nommé au même rang que son prédécesseur (art. L.2122-10 du CGCT) après avis du conseil municipal, ou il vient

à la suite des autres adjoints, qui montent au rang supérieur.

Il est précisé que si c'est un adjoint de rang inférieur qui est élu, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de la même séance du conseil municipal. Il est procédé à son remplacement soit au même rang, après avis du conseil municipal, ou il vient à la suite des autres adjoints, qui montent au rang supérieur.

M. le maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint, au même rang que celui qu'occupait M. Poncelet, soit au rang de 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'élection d'un nouvel adjoint au même rang dans l'ordre du tableau, soit au rang de 1^{er} adjoint.

Voix pour : 24 (dont 4 pouvoirs) - Abstention : 1

Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 1^{er} maire-adjoint. M. le maire fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} adjoint. M. Laurisse dépose sa candidature au poste de 1^{er} adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 3 (bulletins blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	M. Philippe LAURISSE	En chiffres : 22

Proclamation de l'élection du 1^{er} maire-adjoint

A été proclamé adjoint et immédiatement installé M. Laurisse. Il a pris le rang dans l'ordre de la liste comme 1^{er} maire-adjoint.

M. Laurisse remercie l'assemblée.

Election du 5^{ème} maire-adjoint, suite à la vacance du poste

Le poste du 5^{ème} maire-adjoint étant devenu immédiatement vacant suite à son élection au poste de 1^{er} maire-adjoint, le conseil municipal est invité, sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, à procéder à son remplacement.

M. le maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint, au même rang que celui qu'occupait M. Laurisse, soit au rang de 5^{ème} maire-adjoint.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'élection d'un nouvel adjoint au même rang dans l'ordre du tableau, soit au rang de 5^{ème} maire-adjoint.

Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint. M. le maire fait appel à candidature pour le poste de 5^{ème} maire-adjoint.

M. Quintal dépose sa candidature au poste de 5^{ème} maire-adjoint.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 1 (bulletin blanc)

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 12

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	M. José QUINTAL	En chiffres : 24

Proclamation de l'élection du 5^{ème} maire-adjoint

A été proclamé adjoint et immédiatement installé M. Quintal. Il a pris le rang dans l'ordre de la liste comme 5^{ème} maire-adjoint. M. Quintal remercie l'assemblée et s'engage à tenter de faire aussi bien que M. Poncelet.

Proclamation des élections dans l'ordre de la liste

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats aux postes de 1^{er} et 5^{ème} maire-adjoints. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Ont été élus adjoints :

1^{er} adjoint : M. Philippe LAURISSE, 2^{ème} adjoint : M. Jean-Louis SEIGNEUR, 3^{ème} adjointe : Mme Ghislaine JAUREGUI, 4^{ème} adjointe : Mme Michèle TAUDIN, 5^{ème} adjoint : M. José QUINTAL, 6^{ème} adjointe : Mme Laetitia DA COSTA, 7^{ème} adjoint : M. Pascal COURTAZELLES

Conseillers municipaux délégués

Suite à cela, pour soulager la charge de travail jusqu'alors assumée par certains adjoints et avec leurs accords, M. le maire informe qu'il donne délégations à M. Stéphane Gratia pour remplir les fonctions à l'animation, les fêtes et les cérémonies, et les associations et Mme Sybil Philippe pour les fonctions d'information, communication et relations publiques.

Il souhaite mettre en avant le dialogue avec les associations qui participent activement à la vie communale.

Mme Philippe remercie M. le maire, au nom de M. Gratia et d'elle-même, de la confiance qui leur est accordée.

Indemnités des élus

Monsieur le maire souhaitant donner des délégations par arrêté à deux conseillers municipaux, il convient de voter leurs indemnités (sans changement pour le maire et les adjoints), juste compensation au temps passé et aux frais engagés.

Les taux des indemnités de fonction applicables au maire et aux adjoints sont ceux définis par les articles L. 2123-20, L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 2002-276 du 27 février 2002 article 80-III). Les indemnités sont calculées à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique, sans plus de précisions.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Pour une commune entre 3500 et 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %, et pour une commune entre 3500 et 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 %. Au titre d'une délégation de fonction, un conseiller municipal peut être indemnisé. Celle-ci ne peut être supérieure à celles du maire ou des adjoints, et elle doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

M. le Maire propose de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions

du maire et des adjoints et de fixer le montant de l'indemnité pour deux conseillers municipaux délégués, comme suit, soit à la moitié de celle d'un adjoint :

Maire : 23,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

1^{er} adjoint au 7^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

1^{er} Conseiller municipal délégué : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2^{ème} Conseiller municipal délégué : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. le maire rappelle que le maire et les adjoints n'utilisent pas la totalité de l'enveloppe à laquelle ils pourraient prétendre puisque M. le maire ne perçoit que 790 € au lieu de 2128,56 € brut (55%) et un adjoint 621 € au lieu de 851,55 € brut (22%).

Le conseil municipal approuve ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Voix pour : 20 (dont 3 pouvoirs)

Voix contre : 1 Abstention : 4 (dont 1 pouvoir)

Délégués dans les organismes extérieurs

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable et d'Assainissement Non Collectif de Bonnetan

M. le maire explique que M. Poncelet, souhaite également démissionner des fonctions qu'il assume comme titulaire auprès du SIAEPANC de Bonnetan. Sous la présidence de M. Pierre Jaguenaud, le maire, le conseil municipal a été invité à procéder à la désignation d'un nouveau titulaire, et éventuellement d'un suppléant s'il devient titulaire. M. le maire fait appel à candidature pour les postes de délégué auprès du SIAEPANC de Bonnetan. M. Quintal, actuellement suppléant, souhaite devenir titulaire. M. Courtazelles se propose pour être suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Halte-garderie Galipette

M. le maire indique que Mme Da Costa a également fait part de son souhait de devenir suppléante auprès de la halte-garderie Galipette compte tenu de sa charge de travail à l'enfance.

M. le maire est membre de droit. M. le maire fait appel à candidature pour le poste de délégué titulaire auprès de la halte garderie Galipette. Mme Philippe se propose pour devenir titulaire, Mme Da Costa souhaitant être suppléante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Restructuration des commissions

Suite à ces modifications, M. le maire propose d'adapter les commissions et demande à chaque conseiller dans quelle commission, il souhaite siéger. Les autres commissions ne changent pas.

Information, communication et relations publiques **Madame PHILIPPE**

Messieurs Poncelet, Laurisse, Lavigne, Gratia
Mesdames Taudin, Jaurégui, Da Costa, Bonnamy
Messieurs Pulcrano, Budis

Education, enfance et jeunesse :

Madame DA COSTA,
Messieurs Quintal, Gratia, Medevielle Mesdames
Philippe, Rouxel
Madame Magri et Monsieur Budis
(Départ de M. Poncelet de la commission)

Bâtiments et économies d'énergie, cimetières

Monsieur QUINTAL

Messieurs Laurisse, Lambert, Bonnamy, Desalos,
Jolly, Barbin, Medevielle, Poncelet, Mesdames
Deschamps, Bonnamy
Messieurs Pulcrano, Grenet

Animation, fêtes et cérémonies, et associations

Monsieur GRATIA

Mesdames Da Costa, Bonnamy, Deschamps,
Meudan, Philippe Messieurs Poncelet, Lavigne,
Desalos, Jolly, Quintal, Gratia, Barbin
Mesdames Mazuque et Magri

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Vente d'une parcelle, route de Badine, au château Leroy-Beauval

Lors d'un échange, route de Badine, aux consorts Calleja-Jones, le château Leroy-Beauval a pris attache auprès de la commune pour acquérir le délaissé identique se trouvant de l'autre côté de la route. Le service de France Domaine a estimé le prix du terrain à 2 €/m². La superficie de la parcelle découpée par le géomètre représente une superficie de 1230 m². Après négociation, ils ont accepté d'acquérir ce terrain au prix de 2 €/m² et de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre. M. le maire propose de désaffecter et de déclasser du domaine public la parcelle attenante à la route de Badine et de vendre à la SASU château Leroy-Beauval.

M. Pulcrano et M. Grenet signalent la présence d'un important fossé qui draine des eaux pluviales. Il traverse la propriété Leroy-Beauval. Ils se demandent si l'entretien de ce fossé ne posera pas de problème en cas de cession.

M. Courtazelles indique que les inondations en aval ne sont pas liées à l'entretien du fossé en amont. Plus l'eau arrivera vite et notamment au niveau de la route, plus on va donc favoriser la montée en charge et accentuer le risque d'inondation déjà existant en aval. Il ajoute que le château Leroy-Beauval est déjà propriétaire de la très grande majorité du fossé et que la charge de son entretien leur revient. C'est une obligation.

M. Grenet indique que selon lui, il faut conserver la parcelle pour améliorer la voirie et traiter le risque d'inondation. Il précise que cette parcelle est inexploitable compte tenu de sa forme et de ses dimensions. M. Pulcrano craint que le château

plante cette parcelle, ce qui accentuerait le risque de ruissellement.

M. Grenet ajoute qu'un bornage a été réalisé en bordure de voirie, il demande si le point inférieur en bordure de fossé a été repéré. M. Jaguenaud répond par la négative car le bornage du terrain proprement dit n'a pas encore été effectué, c'est seulement le «gabarit» de la route qui a été déterminé lors d'échange précédent.

M. Jaguenaud répond que s'il souhaite en faire l'acquisition, c'est qu'il souhaite en faire quelque chose d'utile, même si les deux responsables d'exploitation successifs ont indiqué qu'ils ne seraient pas plantés en vigne.

Il ajoute que le risque d'inondation chez M. Audineau, situé en aval, vient de plus bas où se trouve un coude et un goulot d'étranglement.

M. le maire interroge M. Pulcrano pour savoir si ce fossé est évoqué dans l'étude hydraulique réalisée par la communauté de communes du secteur de St Loubes. M. Pulcrano montre le document d'étude du secteur qui concerne l'amont comme l'aval de la route de Badine.

M. le maire propose donc de reporter ce sujet après avoir examiné l'étude de la communauté de communes.

M. Courtazelles et M. Pulcrano vont se rendre sur place.

Régularisation Acquisition de bandes de terrain, routes de St Hubert et de la Barade

M. Benech, route de la Barade, a demandé à régulariser l'acquisition des bandes de terrain qui ont servi à élargir les routes de St Hubert et de la Barade à proximité et dans les carrefours afin de sécuriser ces voies. Ces délaissés sont à disposition et entretenus par la commune depuis de très nombreuses années.

M. le maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles cadastrées D 1005 (184m²), D 1007 (137m²) et D 1009 (43m²) pour la somme d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Modification du taux relatif à la taxe d'aménagement

Lors de l'élaboration du budget primitif, compte tenu des contraintes budgétaires imposées par la loi SRU, il a été évoqué la possibilité de passer le taux de la taxe d'aménagement à 5%. Le taux de la taxe est modifiable tous les ans entre 1 et 5% et la délibération décidant d'un nouveau taux doit intervenir avant le 30 novembre. La taxe d'aménagement est actuellement de 4%.

M. le maire propose compte tenu des contraintes budgétaires et des frais d'aménagement générés par les constructions nouvelles de passer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2018, tout en conservant les exonérations actuelles relatives à certaines catégories de constructions, et notamment «les abris de jardin, (...) soumis à déclaration préalable» énumérées à l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

M. Laurisse explique que l'impact pour une maison moyenne de 112 m² est de 437 €. Ce qui représente une recette d'investissement d'environ 20 000 € au regard du nombre de dossiers déposés cette année. Il précise que depuis la révision du PLU que ce

nombre a évolué à la hausse, il faut par conséquent s'attendre à ce qu'il se stabilise à la baisse dans les prochaines années. M. le Maire indique que cette taxe est payée une fois suite à une construction. Une construction amène des dépenses supplémentaires pour la commune. Il ajoute qu'un habitant coûte plus cher à la collectivité que le montant des impôts qu'il verse.

M. Pulcrano demande s'il existe des exonérations. La réponse est positive comme précisée dans la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui vient compléter l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative relative à la création de la taxe d'aménagement, notamment les logements sociaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Admission en non valeur

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine nous a adressé 2 états de demande d'admission en non-valeur concernant le non recouvrement de créances suite à l'utilisation de divers services municipaux pour un montant de 1 424,03 € (entre 2006 et 2015) et de 859,18 € (entre 2011 et 2016).

M. Laurisse précise que cela concerne de nombreuses petites sommes. Nous avons interrogé la perception pour connaître la signification du motif «PV de carence». Cela signifie qu'une saisie a été pratiquée par l'huissier du trésor mais les biens du redevable sont insaisissables ou d'une valeur insuffisante au regard du montant de la dette. La saisie est donc inefficace, la créance est de ce fait irrécouvrable.

M. Pulcrano demande si nous avons étudié la possibilité de modifier la facturation des centres de loisirs. M. Laurisse répond que celle-ci est déjà mensuelle, et si que nous facturions au bimestre ou au trimestre, que nous risquerions d'accroître le nombre de personnes en difficulté de paiement, les sommes étant plus importantes. Cette solution n'a pas été retenue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces admissions en non-valeur et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Extension du réseau d'éclairage public, rue des anciens combattants : demande de subvention au SDEEG

Il est nécessaire d'étendre le réseau d'éclairage public, rue des anciens combattants, au droit des logements sociaux. Le coût s'élève à 9 256,87 € HT. Il est possible de solliciter une aide financière à hauteur de 20% auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, soit de 1 851,37 €.

M. Courtazelles ajoute que le projet initial coûtait 18 000 €. Il a donc été retravaillé. 5 points d'éclairage seront mis en place entre le carrefour et l'entrée du lotissement Logévie. Le dévoiement du réseau électrique, après négociation, a entièrement été pris en charge par Enedis. Il restera à prendre en charge par la commune, l'extension du réseau de télécommunications. Le coût devrait être équivalent

à celui-ci. M. le maire remercie M. Courtazelles pour le travail qui a permis de réaliser des économies pour la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle jeunesse

Suite à la consultation, le cabinet Esnard et Sanz a été retenu comme maître d'œuvre pour la construction d'un pôle jeunesse. Le cabinet Esnard et Sanz était sous forme d'entreprise individuelle lorsqu'il a été retenu. Cette entreprise vient d'être transformée en société par action simplifiée, c'est pourquoi il convient de passer un avenant au marché pour prendre en compte cette modification en précisant à nouveau le montant des honoraires soit 45000 € HT, au taux de 7,5 % sur la base d'un montant prévisionnel de 600 000 € HT, hors VRD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Information sur le marché de fourniture concernant l'approvisionnement du restaurant scolaire

Le marché d'approvisionnement du restaurant scolaire arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2017, une consultation a été lancée comme chaque année. Lors de la consultation, 3 offres ont été reçues. M. Laurisse explique qu'il y avait 3 critères composés de sous-critères (le prix pour 40 %, le mode de sélection des fournisseurs pour 40% et les services additionnels pour 20%). L'entreprise API Restauration a obtenu une note de 65/100, GV Restauration 56,25/100 et AGAP PRO 42,5/100. L'entreprise API Restauration a été retenue pour un montant global annuel de 104 621,55 € HT. Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

Information sur le déploiement de la fibre optique par Gironde Numérique

M. Laurisse s'est rendu à une réunion d'informations à laquelle assistait aussi M. Pulcrano, sur le plan HAUT MEGA relatif au déploiement de la fibre optique, organisée par Gironde Numérique. Les habitants du Sud de notre commune sont actuellement mal desservis. L'appel d'offres est en cours, l'un des critères de sélection est la capacité de l'entreprise à déployer la fibre sur l'ensemble du Département. Le coût est de 650 millions d'euros pour 23 500 km pour le département de la Gironde. Le plan devra être réalisé en 1 fois sur 7 ans.

La commune serait prioritaire selon les informations communiquées par Gironde Numérique pour le déploiement de la fibre optique dans les 3 premières années, mais il faut rester prudent à ce sujet.

M. Pulcrano indique que ce plan est financé principalement par les collectivités locales et le département. La communauté de communes du secteur de St Loubès participera à hauteur de 2,4 millions d'euros. La majeure partie du coût est le déploiement jusqu'au concentrateur. La fibre est déployée via les réseaux existants, souterrains et

aériens. Le débit serait accru de 30 %.
M. Desalos demande à ce que ces informations soient mentionnées dans le bulletin municipal. M. Laurisse indique qu'il existe un site internet sur lequel on peut suivre le déploiement de la fibre, il serait judicieux de communiquer cette adresse sur le bulletin.

Le conseil municipal a pris bonne note de cette information.

Questions diverses

Remise en état de l'éclairage du lotissement Canteloup

Lors du précédent conseil municipal, M. Budis avait alerté l'assemblée sur le dysfonctionnement de l'éclairage public du lotissement. Suite à ce cela, une réunion a été organisée, il a été convenu de procéder au remplacement d'une partie des candélabres. Après vérification, il s'avère que c'est la totalité des lampes qui sont à changer. M. Courtazelles après un rendez-vous sur site avec Clairsienne, a fait constater l'état des lampes. Clairsienne nous a donné son accord, l'ensemble des lampes a été livré aux ateliers, elles seront remplacées à partir de la semaine prochaine.

Visite ministérielle de ce jour

M. Laurisse s'est rendu à la visite de la ministre, Madame Gouraud, auprès du ministre de l'Intérieur, qui s'est tenue à Montussan. Elle leur a fait part de l'actualité parlementaire et des décisions du gouvernement. Elles ne sont pas encore votées. Il n'y aura pas de grosse réforme en dehors de celle en cours.

Elle a parlé de la révision à la marge des compétences lors des fusions de métropole avec un département, sur la base du volontariat, de la suppression de la taxe d'habitation (la diminution se fera en 3 fois : 30%, 60% et 100%, elle sera entièrement substituée par l'Etat. L'AMF souhaite que l'évolution des taux soit prise en charge par l'Etat. M. le Maire indique que cela est peu probable, mais que ce serait bien si l'État couvrait l'évolution de l'assiette) et a également annoncé qu'il n'y aura pas de nouvelle baisse de la DGF et de la DETR, mais qu'il faut continuer à faire des économies notamment dans les collectivités importantes (les 300 plus grosses collectivités territoriales représentent plus de 80% des dépenses) et de la suppression des emplois aidés.

La séance est levée à 21h40



► Prochain numéro le 24 janvier 2018

Dépôt des articles avant le 20 décembre 2017 par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou bulletin.municipal.ssc@gmail.com sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Un expert pour le nettoyage
de vos vitres



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr

SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS

S.S.C.

Entreprise de
Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12



Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97

www.atps-surelevation.fr



CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - ☎ : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

NOUVEAU
OUVERT TOUS LES LUNDIS DE 10H à 18H
Avec ou Sans Rendez-vous

Coiffure
Brigitte G.
Coiffure Mixte

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

Athlétisme Section Randonnée Pédestre les « Grolles »



C'est avec convivialité et bonne humeur que la rentrée s'est faite lors de la réunion du 1^{er} septembre pour les marcheurs du Groupe de Randonnée « les Grolles ». Au programme, adoption du rapport financier et du bilan d'activité 2016-2017 avec proposition du nouveau calendrier. Cette saison, il est prévu une vingtaine de boucles départementales et hors département, organisées le dimanche sur la journée, deux week-end en Charente Maritime et dans le Tarn, ainsi qu'un week-end « raquettes » en Vallée d'Ossau. Nous clôturerons la saison par notre traditionnelle sortie canoë. *Cette année encore les Grolles organiseront la Marche pour le Téléthon par un parcours sur la commune le samedi 9 décembre.*

Le Groupe de randonnée « les Grolles » se réunit tous les 15 jours à partir de septembre selon le calendrier élaboré par le groupe. Les rendez-vous de départ sont fixés à 8h45 le dimanche sur le parking du stade Lamothe.

Pour cette nouvelle saison, des randonnées sont proposées en demi-journée le jeudi après-midi (rendez-vous parking du stade Lamothe à 13h30).

**Pour plus de renseignements concernant la Randonnée vous pouvez contacter :
Joëlle Chabrolles au 06.07.61.52.88 et/ou Philippe Rebiere par mail : rebiereph@wanadoo.fr**

Cyclisme

En cet automne et une nouvelle saison sur route qui s'achève, revenons quelques instants sur ce beau week-end de convivialité partagé les 9-10-11 juin dans les Pyrénées près de Louvie-Juzon. Alors qu'à l'habitude, chacun est sur son « front » : les coureurs sur les courses et les cyclosporifs à leurs entraînements, ce week-end fut une des rares occasions de nous réunir tous avec les conjoints.

Entre les 3 sorties vélo (7 cols et 6000 mètres de dénivelé pour les plus courageux !), des repas conviviaux et des passages au bar et à la piscine pour se régénérer. Des parcours unanimement appréciés loin de nos terres habituelles dans les décors somptueux des vallées d'Aspe et d'Ossau. Un format à rééditer absolument l'année prochaine.

Côté courses et résultats, nous comptons cette année encore des dizaines de victoires et podiums et ce de façon équilibrée dans les 4 catégories de valeur. Ce qui confirme la bonne santé sportive des troupes, des plus jeunes aux moins jeunes, des coureurs débutants aux coureurs confirmés. Vivement 2018 !



▲ Le peloton avant de partir à l'assaut des cols de Marie-Blanque et d'Aubisque



▲ Le peloton s'étire dans les cols pyrénéens

Section Tennis

Le bilan du club de l'année 2016/2017 aurait été très positif sans 2 moments qui ont noirci le tableau. Le premier, nous le devons à l'incivilité d'irresponsables qui en manque d'activités s'en sont pris de manière imbécile à toutes les fenêtres du club house et les ont détruites. Merci encore à la municipalité d'avoir réparé aussi vite les dégâts causés. Le second est



▲ Les finalistes et demi finalistes du tournoi

l'accident dont a été victime Johann, notre moniteur qui nous privera de lui durant de longues semaines. La très bonne nouvelle c'est qu'il se remet très bien.

Cela étant nous conserverons plutôt les bons moments. Au 1^{ER} rang, une école de tennis qui fonctionne bien le samedi matin et le mercredi après-midi et accueille une soixantaine d'enfants. L'organisation de 2 déplacements rendus possibles grâce et par l'implication de nos bénévoles : sortie au tournoi de Bordeaux Primrose (15 enfants) et journée à Roland Garros (7 jeunes). Enfin le tournoi open jeunes, peut-être le plus réussi de ces dernières années : plus de 100 participants, des retours ultra positifs. Une réussite rendue possible par l'immense expérience et disponibilité de Christian, l'organisation de Hervé et l'implication quotidienne de Didier, Russ, David ou Antoine.

Et comment ne pas revenir sur le titre départemental par équipe apporté par Caleen et Maïana.

Constat plus mitigé pour les adultes. Si nous avons maintenu des cours collectifs le vendredi soir et engagé 2 équipes en coupe d'Hiver et Guyenne, le nombre de licenciés de + 18 ans n'est toujours pas à la hauteur de nos espérances et nous n'avons pas pu proposer de cours collectifs féminin.



▲ Les enfants à Roland Garros

En 2017/2018 notre challenge sera de faire plus et mieux en conservant nos valeurs : accueillir des « plus petits » dans des cours plus adaptés (45mn), proposer des cours le mercredi matin, offrir des séances collectives réservées aux dames, organiser 3 déplacements aux « petits as » à Tarbes (fin janvier), Bordeaux Primrose (début mai) et Roland Garros (fin mai), proposer des stages durant les vacances scolaires, organiser un tournoi Adultes (fin mai, TMC 4E série)...

Pour réussir cela, en 2018 comme en 2017 nous allons faire encore et toujours appel à nos bénévoles. Par anticipation, merci à Sabrina, Russ, David, Antoine, Sébastien, Eric, Jean Michel, Hervé pour leur implication.

Merci aussi à tous ceux qui, à un moment ou un autre, ont donné ce petit coup de main qui facilite et permet au club d'exister.

Et pour ceux qui souhaitent ou ont envie de jouer au tennis, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au club house le samedi matin ou nous contacter : **jssstennis@gmail.com ou 06 99 59 51 22.**

Nous vous écouterons d'une oreille attentive et bienveillante.

Le Pôle Petite Enfance Galipette, géré par l'association Galipette, est situé à Beychac et Cailleau 11 Bourg de Beychac

Vous recherchez un mode de garde individuel ou collectif pour votre enfant de 0 à 3 ans, n'hésitez pas à contacter **Delphine Audouin au 06.76.05.69.47.**

Une réunion d'information sera organisée le mardi 21 novembre à 19h30 au Pôle Petite Enfance Galipette pour une soirée conviviale d'échanges sur les différentes possibilités d'accueil des enfants de moins de 4 ans à Galipette.

Tous les lundis matin de 9h30 à 12h30, vous êtes accueillis par deux professionnelles de la petite enfance dans un lieu d'accueil dédié aux jeux et échanges avec d'autres parents. C'est un service gratuit, sans condition d'inscription qui s'appelle lieu accueil enfants parents (LAEP).

Des ateliers récréatifs gratuits sont proposés les mercredis, matin, après-midi et samedi pour les enfants de 0 à 4 ans.

Matinées de 10h30 à 11h30 - Après-midis de 17h à 18h

Vous seront proposées des explorations de sons, de matières, gourmandes, sportives, culturelles. Ces ateliers seront animés par des professionnels et parents.

Dates et modalités d'inscription sur :

www.poleenfancegalipette ou ateliers.reaap.galipette@gmail.com

La traditionnelle fête de l'hiver se déroulera vendredi 8 décembre à la salle des fêtes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Deux représentations du spectacle « mon œil » seront proposées à 17h30 ou 18h30, sur inscriptions.

Ce tout nouveau spectacle créé en résidence d'artistes sur le site de Galipette est destiné aux tout petits. Il durera 20 minutes. Une musicienne et une marionnettiste vont accompagner une boule de papier dans son parcours, dans sa découverte de la lumière, l'obscurité.



*L'Atelier de
Patchwork
St Sulpice et Cameyrac*



Du 24 au 27 novembre 2017
10h - 19h



Salle des aînés
15 av Maucaillou
Tél : 06 72 35 29 58

L'association Cré'Art a repris ses activités depuis le 14 septembre

Pour rappel, notre association vous accueille le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30 pour des activités de loisirs créatives et variées, dans l'ancienne cantine de Saint Sulpice et Cameyrac située dans la cour de la bibliothèque.

Notre association est un échange de savoir faire et à ce titre, différents ateliers vous sont proposés : encadrement, cartonnage, bijoux en perles Miyuki ou pâte Fimo, la couture créative... la peinture et le dessin uniquement le mardi.

Cré'Art est également partenaire engagé du Téléthon et chaque année nous organisons un marché de Noël le samedi du Téléthon. Nous motivons également d'autres associations communales afin qu'elles nous rejoignent dans cette aventure avec l'AFM-Téléthon.

Afin de confectionner les articles qui seront mis en vente nous nous retrouvons le lundi après-midi de 13h30 à 16h30.

Cette année le **Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre** et donc notre **marché de Noël le 9 décembre** dans la galerie marchande de Super U ; un programme plus complet sera diffusé ultérieurement avec la liste des différentes associations participantes ainsi que les dates des différentes animations.

Vous appréciez l'amitié, le partage, l'échange de savoir-faire, vous pouvez nous rejoindre pour bénéficier de ces valeurs et plus encore. Pour plus de renseignements, contacter **Christiane Pulcrano au 06 16 56 41 62 ou par mail, christiane.pulcrano@free.fr**

A très bientôt.



Le Chœur des Copains



Pour la rentrée 2017 les inscriptions sont ouvertes.

Si tu joues d'un instrument, si tu aimes chanter, ne tardes pas pour rejoindre notre groupe de chanteurs et de musiciens, les places sont limitées.

Les répétitions se font tous les vendredis soirs de 20h30 à 22h30 à Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Plusieurs dates de concerts prévus pour l'année 2017-2018, bien évidemment le concert annuel de la chorale en juin 2018, mais aussi la fête de la musique, le concert pour les restos du cœur, un partage de scène avec plusieurs chorales, sans oublier l'organisation de spectacles comme première scène en mars 2018 et les partages de la scène en novembre 2017.

Pour plus d'information, contacter le 07 81 77 71 43.

Envie de bouger, de danser ?



L'Association **ARDM** (Association Rythmes du Monde) propose des cours de **DANSE MODERNE** et de **ZUMBA**, tous les mercredis après-midi de 14h à 21h à la salle des fêtes de Saint Sulpice et Cameyrac. Des cours qui sont ouverts à tous, **QUEL QUE SOIT VOTRE NIVEAU**, enfants dès 4 ans, ados, adultes, filles et garçons.

Les cours ont repris depuis le MERCREDI 6 SEPTEMBRE,

Possibilité de s'inscrire en cours d'année. Cours d'essais offerts.

Toujours au plus près des tendances, nous proposons aux ados et adultes, un cours de ZUMBA plein de nouveautés, avec quelques mouvements de **ZUMBA STRONG** (plus intense).

Chaque année, en Juin, nous présentons un **Gala de danse**, l'opportunité pour les élèves de faire le show et de vous offrir un spectacle de qualité.

Des stages (enfants et adultes) ouverts à tous sont proposés pendant les vacances scolaires, l'occasion de venir s'éclater et se dépenser dans la joie et la bonne humeur, même pendant les vacances !

Pour plus d'infos, consultez notre site internet : ardm-danse.fr
Et n'hésitez pas à nous contacter

Yoga relaxation méditation



ET OUI ! PLUS DE 30 ANS D'EXISTENCE SUR LA COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

De nos jours le YOGA est une source de richesse.

Il nous permet :

- de traverser plus sereinement le Stress de la vie, à mieux maîtriser et canaliser nos émotions.
- de prendre du recul sur nos difficultés physiques et psychologiques, de mieux les gérer et ainsi d'améliorer les comportements dans sa vie familiale et professionnelle.

Le « kundalini Yoga » est à l'origine de toutes les branches de Yoga. Il est un Yoga de la tradition. Il est basé sur une pratique psycho-corporelle qui a pour but de réguler et d'améliorer les diverses fonctions vitales du corps : respiratoire, circulatoire, digestive...

Il a une influence bénéfique sur tous les systèmes nerveux et glandulaire, sur la souplesse de la colonne vertébrale et sur le tonus de la masse musculaire.

Il a également un impact bénéfique sur l'équilibre mental et développe notre capacité à trouver notre bien-être.

Des postures dynamiques et statiques synchronisées avec des techniques de souffle - Relaxation - Méditation : une composition bien dosée dans une atmosphère chaleureuse, qui ne laisse pas indifférent (Accessible à tous quel que soit son âge, son état de santé ou ses handicaps).

Les cours ont lieu tous les jeudis à 19h30, salle des fêtes. Ils sont donnés par Nicole Andrée Barrère, professeure formatrice diplômée de la Fédération FTKY.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'association (d'autres cours existent sur les communes avoisinantes).

ASSOCIATION SAT NAM : 05 57 43 06 73

sat-nam@wanadoo.fr

Gymnastique volontaire : la santé par le sport

Vous connaissez les bienfaits du sport pour la santé, c'est pourquoi nous vous proposons, que vous soyez un homme ou une femme, de venir nous rejoindre à la section gymnastique volontaire de Saint-Sulpice et Cameyrac.

Vous y partagerez également de bons moments de convivialité.

Nous vous proposons 6 séances par semaine sous la houlette de professeurs agréés, diplômés et compétents qui vous feront faire : abdo/fessiers, steps, stretching, renforcement musculaire sans oublier gym douce, aéro latino...etc.

Les séances ont lieu à la salle des sports - route de Montussan : **les lundis de 9h15 à 10h30, les mardis de 19h à 20h, les jeudis de 8h30 à 9h30 et de 19h à 20h, les vendredis de 9h15 à 10h30 et de 18h30 à 19h30.**

Tous les cours se font en musique et chacun peut y trouver son intérêt et son plaisir.

N'hésitez pas à vous renseigner et à venir faire une séance d'essai, vous serez les bienvenus.

Les inscriptions se font tout au long de l'année.

Pour tout renseignement :

- **Jean-Claude : 05 56 72 45 50**
- **Marie-Claude : 05 56 30 83 49**
mail : marie-claude.seigneur2@orange.fr

Tarif 2017/2018 :

92 € à l'année

(licence et assurance comprises)

Tarifs adaptés. Inscriptions sur place

Il est demandé une enveloppe timbrée
+ certificat médical (obligatoire)

Les archers de Saint-Sulpice-et-Cameyrac



Le club de tir à l'arc de Saint Sulpice et Cameyrac vient d'entamer une nouvelle saison et si un certain nombre d'adhérents n'ont pas encore repris leur licence, un nombre important de nouveaux, enfants et adultes, ont décidé de rejoindre nos rangs, ce qui montre bien l'attrait de la discipline.

Nos installations nous permettent de répondre sans problème à la demande et nous sommes prêts à accueillir un nombre encore plus important d'archers débutants, encadrés par nos entraîneurs diplômés FFTA.



Afin d'élargir l'offre faite à la population de Saint Sulpice et des environs, et dans la mesure où le club a obtenu un créneau supplémentaire dans la salle des sports, les dirigeants ont décidé de prendre des enfants plus jeunes que ceux accueillis habituellement. Là où la plupart des clubs refusent les enfants en dessous de 8/9 ans, nous avons choisi de créer une **section « baby tir à l'arc » ouverte à partir de 7 ans qui recevra les jeunes archers le mercredi après-midi de 16h30 à 17h45 à la salle des sports pour des activités essentiellement ludiques.**

Championnats de France d'équitation 2017

Résultats des cavaliers du club « POLE EQUESTRE BORDEAUX SAINT-SULPICE »

Discipline CSO Horse Ball catégorie Poney Elite D minime Club 1 :

Alexandra Boule a obtenu la 1^{ère} place

Agathe Colombo, Joachim Rolland, Océane Cardesse, Virgil Amoros, Emmanuel Sanchez ont obtenu la 2^e place, Nathalie Debeissat la 2^e place médaille d'argent.

Résultats des cavaliers du club « ASSOCIATION ECURIE QUENTIN »

Discipline Horse Ball catégorie Club 3 :

Catherine Amiot, Gloria Bertaux, Patricia Mazéas ont obtenu la 1^{ère} place médaille d'or

Marion Boussie, Pauline Levesque, Jamal Daoudi ont obtenu la 1^{ère} place

Résultats du centre équestre « CH DU BOIS VIEUX »

Loane Manceau, médaille d'or Horse Ball club A poussin 2

L'éco-responsabilité, c'est quoi ?

C'est la volonté de limiter son impact sur la planète en prenant en compte dans notre organisation quotidienne de la réduction et de la gestion des déchets, de la maîtrise de la consommation énergétique, de la lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et des terres, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une réduction de la consommation de ressources non renouvelables.

Au-delà de ces aspects environnementaux, c'est aussi un engagement social et éthique.

La conduite de changement est un art difficile, les changements doivent être compris et progressifs pour être durables. Il est donc important d'informer les populations.

Des réalisations concrètes voient le jour en ce moment sur la commune grâce à la volonté notamment de Céline Bagolle, directrice de l'école élémentaire, des enfants élus du CME et du centre de loisirs.

Ainsi lors du bilan de la fête de l'école, il a été noté le peu de déchets restant grâce au tri de tous pendant la manifestation. Deux composteurs ont été mis en place au restaurant scolaire par l'équipe de cuisine. Le compost sera utilisé par le centre de loisirs 6/11 ans pour son potager qui produit déjà des légumes !

Sous l'impulsion du conseil municipal enfants, des ramequins en grès remplacent l'utilisation des barquettes en plastique au restaurant scolaire.

Si vous souhaitez adopter cette démarche de tri et vous lancer dans le compost, **Maria Dauphin, maître composteur sur la commune, est disponible pour vous informer et vous aider.**

Vous pouvez la contacter au 06.29.08.16.65.



▲ L'équipe de la restauration Sébastien, Yoann et Valérie



▲ La récolte de tomates du potager de l'ALSH



▲ Le potager de l'ALSH 6/11 ans



▲ Les déchets alimentaires de la fête de l'école élémentaire



▲ Les enfants au self



▲ Les poubelles de la fête de l'école élémentaire



▲ Les ramequins remplacent les barquettes en plastique au restaurant scolaire et la chaîne a été rallongée



▲ Maria et Yoann préparent le compost

Voici l'automne !

C'est le moment de tailler, ramasser les feuilles, désherber avant les jours de mauvais temps.

Nous en avons déjà parlé, certains désherbants sont interdits surtout dans nos collectivités ce qui nous pose quelques problèmes pour nos entretiens de chemins, talus, massifs, et cimetières.

Tous, nous devons faire des efforts pour nos devant de portes et si vous ne voulez pas de mauvaises herbes sur vos trottoirs il faudra « mettre la main à la patte » comme le font très bien certains habitants de notre commune ; une loi très ancienne fait obligation de *nettoyer devant sa porte*.

Notre service technique a changé de stratégie pour le fleurissement. Fini les traditionnelles fleurs qui ne supportent plus sécheresse et mauvaises herbes... les graminées ont fait leur apparition et apportent une nouveauté et de la fraîcheur dans nos massifs ; nous allons intensifier cette pratique.

Chers habitants, éviter le désherbage au glyphosate sur les fossés devant chez vous. D'abord c'est interdit, cela pollue les nappes phréatiques, tue toutes formes de vie animale, insectes, petits mammifères, grenouilles, etc. La protection de notre environnement passe d'abord par ces petits gestes.

Encombrants

Cent vingt mètres cubes ont été enlevés en septembre devant vos habitations. Nous sommes une rare commune à donner ce service. C'est parfait, mais en revanche, certains de nos concitoyens confondent encombrants et déchèterie. Nous rappelons que certains dépôts sont interdits :

Cartons, papiers, tontes, branchages, gravats, vieux pots de peinture, vêtements, pneus, etc... ne soyez pas surpris si vous les retrouvez devant votre porte. Divers lieux sont prévus à cet effet : déchèterie à St Loubès, déchets verts à Sulpice et Cameyrac, tri sélectif tous les quinze jours, ordures ménagères toutes les semaines. Bacs à verre dans divers endroits de notre commune.

Éviter d'aller déposer en forêt comme certains, sans vergogne, n'hésitent pas à le faire.

Prévenir notre garde municipal si vous surprenez ces agissements qui nuisent à notre collectivité.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 2 octobre 2017

Lundi 4 décembre 2017

Lundi 6 novembre 2017

Lundi 8 janvier 2018

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio



Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90

Fax : 09.61.66.16.85

Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 13 juin : Manwë MARTIN
15 juin : Loüka Frédéric Jean-David SALLÉE
22 juin : Gabin POUZET
10 juillet : Noé Julien Nicolas Soren
JEANNOLIN-CURIAL
13 juillet : Maïana Carla GILBERT
12 août : Nathan Jean-Philippe Lionel
MONTAUDIE
13 août : Asma KACIMI
28 août : Juliette Céleste Louise AZAM
09 sept. : Adam William Milo BROTTIER

DÉCÈS

- Rectificatif à l'Etat Civil du BM de juin 2017
Décès du 8 mai 2017, il faut lire :
Josiane, Andrée, Jeannine DUMONT
27 juin : René Pierre Honoré Marie COMBES
29 juin : Ida Carmen OLALLA
04 juillet : Pierre Louis Gustave FLAHAUT
06 juillet : Marie-Madeleine Georgette RIVIÈRE
23 août : Pierre BARTHE

MARIAGES

- 03 juin : Virginie ROUX et Stéphane Vincent
BROSSARD
03 juin : Annie Marcelle ABEL et Jean-
Jacques Albert Gustave HAVRET
10 juin : Emmanuelle SUDRE et Pierre
Georges Martial INTSABY
24 juin : Catherine GRANGER et Eric Jean
Stéphane POLLET
15 juillet : Julie PALACIN et Alexis Rodolphe
FAURE
05 août : Marie-Sophie Charlotte LAURISSE
et Bruno TRANTOUL
12 août : Nathalie MARTIN et Frédéric
POUPARD
12 août : Audrey Christelle GAUBERT et
Benjamin Alain JUCHA
26 août : Catherine Evelyne Blanche
Fernande GUERBETTE et Richard
René Louis DEFONTAINE
02 sept. : Mariane Olivia MERET et Sylvain
PESQUIDOUS
02 sept. : Tania Carine PEREIRA et Cédric
Jérémy DARBAS
02 sept. : Marine Madeleine Thérèse CANTON
et Grégory MAZE
09 sept. : Valérie SANSONE et Fabrice Michel
BRIFFEUIL
09 sept. : Kanokporn WIRASON et Franck
Jean-Michel LAGARRIGUE
16 sept. : Julie Pauline BARBIN et Jérémy
Frédéric RECHER
16 sept. : Danielle Jacqueline NORMANDIN et
Paulo José GAMITO

AGENDA

OCTOBRE

Samedi 21
Saint Sulpice Loisirs,
Spectacle cabaret
transformiste, salle des
fêtes 20h30

NOVEMBRE

Samedi 4
Concert du chœur des
copains « les partages
de la scène » (RV de
plusieurs artistes),
salle des fêtes 20h30

Dimanche 5
Loto du CCAS, salle
des fêtes 14h30

Vendredi 10
Concert du Musicum
au profit du CCAS,
église Saint Roch
20h30

**Samedi 11 et
Dimanche 12**
Concours de Tir à
l'Arc salle des sports
à partir de 12h (10h le
dimanche)

Dimanche 12
Voitures anciennes
CRAM, stade Lamothe
9h30

Vendredi 17
Réunion « tout public »
de prévention contre
les escroqueries par
l'adjudant Ravillault,
salle des fêtes 20h

Dimanche 19
Loto de Saint Sulpice
loisirs, salle des fêtes
14h30

**Vendredi 24
au Lundi 27**
Exposition de l'atelier
de Patchwork, salle du
3^{ème} âge (à côté de la
bibliothèque) 10h/19h
Samedi 25
Loto du Foot, salle des
fêtes 20h

DECEMBRE

**Vendredi 8
et Samedi 9**
Téléthon

Vendredi 8
Galipette - fête de
l'hiver, salle des fêtes
17h30 et 18h30

Samedi 9
Marché de Noël,
Galerie marchande de
Super U

Dimanche 10
Voitures anciennes
CRAM, stade Lamothe
9h30

Samedi 16
Marché de Noël du
comité des fêtes,
animations diverses,
structures gonflables,
etc, salle des sports
10h

JANVIER 2018

Dimanche 14
Repas des aînés, salle
des fêtes 12h

Dimanche 14
Voitures anciennes
CRAM, stade Lamothe
9h30

Vendredi 19
Vœux et accueil aux
nouveaux arrivants,
restaurant scolaire 19h

Dimanche 28
Fête de la Saint
Vincent à Yvrac

Dimanche 28
Bric à Brac du comité
des fêtes, salle des
sports 8h/18h

FEVRIER 2018

Vendredi 2
Loto des écoles, salle
des fêtes 20h

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 7 octobre 2017 au 7 janvier 2018

Dimanche 22 octobre

St Loubès, 10h30 - PJS

Samedi 28 octobre

Caillau, 18h30 - PAL

Dimanche 29 octobre

St Loubès, 10h30 - PAL

Mercredi 1^{er} novembre

Montussan, 10h30 - PPM

St Loubès, 10h30 - PJS

Jeudi 2 novembre

St Sulpice, 10h30 - PJS

St Loubès, 18h30 - PAL

Samedi 4 novembre

Beychac, 18h30 - PJS

Dimanche 5 novembre

St Loubès, 10h30 - PJS

Samedi 11 novembre

Yvrac, 9h30 - PJS

Ste Eulalie, 9h30 - PAL

Izon, 18h30 PAL

Dimanche 12 novembre

St Loubès, 10h30 - PAL/MDF

Samedi 18 novembre

Montussan, 18h30 - PJS

Dimanche 19 novembre

St Loubès, 10h30 - PJS

Samedi 25 novembre

Caillau, 18h30 - PAL

Dimanche 26 novembre

St Loubès, 10h30 - PAL

Samedi 2 décembre

Beychac, 18h30 - PJS

Dimanche 3 décembre

St Loubès, 10h30 - PJS

Samedi 9 décembre

St Sulpice, 18h30 - PAL

Dimanche 10 décembre

St Loubès, 10h30 - PAL

Samedi 16 décembre

Yvrac, 18h30 - PJS

Dimanche 17 décembre

St Loubès, 10h30 - PJS

Dimanche 24 décembre

Veillée de Noël

St Loubès, 19h - PJS/MDF

Montussan, 20h - PPM

Lundi 25 décembre

Izon, 10h30 - PJS

St Loubès, 10h30 - PAL

Samedi 30 décembre

St Sulpice, 18h30 - PJS

Dimanche 31 décembre

St Loubès, 10h30 - PJS

Samedi 6 janvier

Ste Eulalie, 18h30 - PPM

Dimanche 7 janvier

St Loubès, 10h30 - PPM

Messe à Saint-Loubès tous les dimanches à 10h30

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h

Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance

PJS : Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - **PPM** : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65

PAL : Père Arnaud Louaza 06 44 05 43 35 - **MDF** : Messe Des Familles

Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les vacances sont déjà loin, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions dans nos écoles avec toutefois une pointe de regret en l'absence de Jocelyne Gueguand à la tête de l'école maternelle. Son dynamisme, sa volonté de bien faire et surtout son engagement au service uniquement des enfants doivent être salués. Une grande majorité de parents nous ont dit partager ces valeurs. Maintenant, souhaitons une réussite égale et totale à la nouvelle directrice des Écureuils.

Le retour à la semaine des 4 jours marque aussi la volonté de tous, enseignants, parents et élus, de travailler pour le bien de nos enfants.

Un nouveau maire-adjoint a été élu lors du conseil du 6 septembre dernier. Nous regrettons toutefois l'attribution d'une nouvelle indemnité au profit de 2 conseillers délégués, charge budgétaire supplémentaire sur le budget communal. C'est pour cette dernière raison que nous nous sommes abstenus sur ce vote.

Au cours de ce même conseil, les débats ont été constructifs sur le sujet relatif à la vente d'un délaissé, route de Badine. Les arguments que nous avons avancés, et notamment les

conclusions de l'étude hydraulique menée par la communauté de communes de Saint-Loubès présenté par M. Pulcrano, ont permis de suspendre cette délibération afin de poursuivre plus loin les investigations et le bien fondé d'une telle vente.

Nous vous avons parlé il y a quelque temps, de l'arrivée de la fibre optique et de l'accélération du débit internet sur notre commune. En tant que délégué auprès du syndicat Gironde Numérique, Claude Pulcrano suit ce dossier de près et reste attentif à sa progression. Le marché de désignation d'un prestataire est en passe d'être signé. Les négociations d'attribution de ce marché se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Malgré la somme conséquente qui sera engagée sur la Gironde (650 millions d'euros, dont 2,4 millions par la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès), les premiers travaux devraient être engagés en 2018, pour une durée de 3 à 5 ans. Certes l'échéance semble lointaine mais la prudence est de mise car le défi est énorme à l'échelle départementale, la Gironde étant le seul département français à être aussi avancé dans une telle opération.

Cordialement à vous



Claude PULCRANO



Martine MAZUQUE



Jean-Paul GRENET



Sandra MAGRI



Robert BUDIS



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992

JM TROUNDAY & Fils



**MENUISERIE
CHARPENTE
SURÉLÉVATION**

Ameublement
Escalier/Porte
Agencement
Construction/Rénovation
Scierie



J.M Trounday & Fils

69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON

j-marc.trounday@wanadoo.fr

www.jmtrounday-et-fils.fr

06 08 32 22 23



Réservation en ligne sur : location-u.com/superu-saintsulpice

Tél. : 05 57 34 51 01



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser



Machine à barbe à papa

31€

par jour



Percolateur

23€

par jour

NOUVEAU

COFFRETS & CARTES CADEAUX

CHEZ U,
QUESTION CADEAUX,
ON EN CONNAÎT PLUS
QU'UN RAYON.



U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS
magasins-u.com



MES COURSES PRÉPARÉES
GRATUITEMENT



SANS MINIMUM
DE COMMANDE



TOUJOURS
AU MÊME PRIX
QU'EN MAGASIN*

*Hors offres promotionnelles magasin

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

